

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

IMPULSION ET
COORDINATION DE LA
POLITIQUE
D'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE



PROGRAMME 112

**IMPULSION ET COORDINATION DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Stanislas BOURRON

Directeur général des collectivités locales

Responsable du programme n° 112 : Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

La France a connu quarante ans de profonds changements sous l'effet de la métropolisation, de la périurbanisation, de la fragilisation des villes petites et moyennes et de la différenciation des trajectoires des territoires ruraux. L'enjeu pour l'État est désormais d'accompagner les collectivités qui ont largement acquis les compétences d'aménager et équiper leur territoire, d'assurer l'égal accès à un socle de services fondamentaux et de veiller au dialogue et à la coopération entre tous les territoires.

Cet enjeu de cohésion est d'autant plus grand à l'heure où l'économie française est durement affectée par la crise sanitaire que traverse notre pays. Pour éviter que ne s'accroissent les inégalités et favoriser la résilience des territoires, l'action de l'État aux côtés des collectivités territoriales, partenaires essentiels de la relance économique, est plus que jamais nécessaire.

Le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » est l'un des leviers financiers dont dispose le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour répondre aux défis auxquels le territoire national est confronté en matière de cohésion des territoires. En 2020, le programme a ainsi été mobilisé pour le financement de dispositifs de soutien aux populations des territoires ruraux dans ce contexte de crise sanitaire.

Le directeur général des collectivités locales (DGCL) est responsable du programme depuis le 1^{er} janvier 2020. Sa déclinaison territoriale repose sur l'action des préfets de région et de département, et, sous leur autorité, sur celles des secrétaires généraux pour les affaires régionales (SGAR) et des commissaires au développement, à l'aménagement et à la promotion des massifs. Les préfets de région sont les responsables des budgets opérationnels de programme (BOP). Le directeur général des collectivités locales est également responsable du BOP central, sur lequel sont gérés les crédits alloués aux opérateurs du programme (Agence nationale de la cohésion des territoires et Business France) et aux organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement du territoire ainsi que ceux de la prime d'aménagement du territoire (PAT).

Le projet annuel de performances 2020 assignait au programme 112 les priorités stratégiques suivantes :

- accompagner les grandes transformations territoriales par le déploiement de programmes d'appuis spécifiques ;
- mieux accompagner les projets des collectivités ;
- inscrire le partenariat avec l'État dans la durée grâce à de nouveaux contrats territoriaux pluriannuels et globaux.

1- Le déploiement de programmes d'appuis spécifiques aux territoires fragiles

Aujourd'hui la politique d'aménagement est prioritairement orientée vers les centres urbains intermédiaires, les territoires ruraux et les territoires périurbains qui, pour certains, connaissent une baisse de leur démographie, une disparition des services essentiels et une perte d'attractivité conséquente. L'action et les moyens de l'État vers ces territoires depuis le programme 112 se sont notamment exprimés en 2020 à travers :

- **Le programme France Services** : annoncé par le Président de la République le 25 avril 2019, le déploiement du dispositif France Services, identifié comme objet de la vie quotidienne (OVQ), a été initié le 1^{er} janvier 2020. 14,9 M€ ont été consommés sur le programme 112 pour le financement de 992 structures (soit 277 MSAP et 715 France Services hors postales) à hauteur de 30 K€ à parité entre le FNADT et les financements des partenaires du programme

(CAF, Pôle Emploi, CNAM, CNAV, MSA, ministère de l'Intérieur et ministère de l'Économie, des finances et de la relance). Ce déploiement s'est notamment appuyé sur la montée en gamme de plus de 550 maisons de services au public (MSAP) labellisées France Services.

- **Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens »** qui vise à proposer aux citoyens, partout sur le territoire, de nouvelles activités et de nouveaux services regroupés dans des lieux entièrement équipés en numérique, en soutenant ceux qui créent, inventent et portent ces nouvelles activités, et en impliquant des partenaires publics et privés (par exemple tiers-lieux, espaces de co-working etc). L'année 2020 a vu le déploiement du dispositif des fabriques de territoire : 7,9 M€ ont été mobilisés sur le programme 112 pour un soutien à hauteur de 50 K€ à 158 fabriques labellisées.

- **L'agenda rural** : à la demande de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, 200 propositions, issues du rapport de la mission composée d'élus locaux et de parlementaires remis en juillet 2019, ont été identifiées. Elles sont destinées à favoriser le développement des territoires ruraux et à améliorer la vie quotidienne de leurs habitants, dans les domaines de l'éducation, de l'accès aux services, de la santé, du numérique, des transports, etc. Dans le cadre des mesures liées à la crise de la Covid 2019, le **dispositif « Campagnes d'été »** a été mis en place en 2020, afin de soutenir les enfants et jeunes des zones rurales défavorisées qui ont subi le plus durement la crise sanitaire et ont eu des difficultés à maintenir le lien avec l'école et les apprentissages durant la période de confinement. 3,4 M€ ont été mobilisés pour ce dispositif sur le programme 112.

Enfin, participent à cette action renforcée au bénéfice des territoires les crédits en faveur de la prime à l'aménagement du territoire (9,4 M€ en CP) et ceux versés à l'opérateur Business France (4,7 M€).

2- La mise en place de l'accompagnement des collectivités par l'Agence nationale de la cohésion des territoires

Créée par la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) répond au souhait des élus de disposer d'un accès plus simple aux services de l'État et aux différents opérateurs qui interviennent dans les territoires pour soutenir leurs projets.

En fusionnant plusieurs acteurs (Commissariat général à l'égalité des territoires, Agence du numérique et Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux), et en conventionnant avec des opérateurs (Agence nationale de la rénovation urbaine - ANRU, Agence nationale de l'habitat - ANAH, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - CEREMA, et Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME), l'ANCT permet de fédérer les moyens de l'État et de ses opérateurs, de manière complémentaire avec les outils développés par les collectivités.

70 925 485 € ont été alloués à l'ANCT en 2020, permettant la mise en place de l'agence, une montée en puissance de son action et le déploiement de ses programmes d'intervention. Elle s'est pour ce faire appuyée sur une organisation largement déconcentrée, les préfets de départements étant les délégués territoriaux de l'agence.

En 2020, l'agence a mis en place les premières aides « sur mesure » aux collectivités, à travers un appui en ingénierie technique et financière par la mobilisation et la coordination des ressources de l'État et de ses opérateurs, autour de thématiques diverses, principalement la restructuration commerciale mais également la requalification de friche, la redynamisation touristique, la mobilité ou l'accompagnement à des projets de transition énergétique et agricole.

L'Agence est également intervenue dans le déploiement de grands programmes territorialisés d'intervention, aménagement numérique et mobile, revitalisation des centres-villes, accès aux services, afin de soutenir les projets portés par les collectivités (Territoires d'industrie, Action Cœur de ville, etc.). Elle intervient également en appui spécifique aux territoires en transition économique, écologique ou démographique.

3- Inscrire le partenariat avec l'État dans la durée grâce à de nouveaux contrats territoriaux pluriannuels et globaux

Le partenariat contractuel avec les territoires constitue depuis 40 ans un outil essentiel de l'aménagement du territoire. 116 M€ en AE et 105 M€ en CP ont été exécutés sur le programme 112 en 2020 au titre des engagements contractuels du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Ces engagements s'inscrivent principalement dans le volet numérique et le volet territorial des contrats de plan État-région (CPER), outil stratégique de l'action publique au niveau régional, de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales et d'accompagnement de la décentralisation. En cohérence avec les priorités du Gouvernement, les volets territoriaux viennent particulièrement en soutien des projets de revitalisation des villes moyennes et des centres-bourgs, de développement des territoires ruraux, de rénovation des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou d'accompagnement des territoires à forts enjeux (espaces transfrontaliers, littoraux, désindustrialisés...). La souplesse des volets territoriaux et des règles d'attribution du FNADT permettent en outre de soutenir des projets innovants et expérimentaux comme les tiers lieux ou les projets d'e-santé. Ces engagements du FNADT portent également le financement des projets inscrits dans les conventions interrégionales (CPIER) de massif et de fleuves en faveur du développement, de l'aménagement et de la protection des massifs montagneux et des fleuves, ainsi que des projets inscrits dans les contrats de convergence et de transformation (CCT) en faveur de la cohésion des territoires d'outre-mer.

Ces engagements permettent enfin le financement des projets inscrits dans les pactes de développement territorial (Ardenne, Creuse, Nièvre, Sambre-Avesnois-Thiérache, Bassin minier, etc.). Ces pactes visent à mieux coordonner l'action des pouvoirs publics (État, collectivités, opérateurs publics, ADEME, ANAH, CEREMA, ANRU) mais aussi des acteurs économiques et sociaux autour de la mise en œuvre de projets stratégiques partagés visant à enclencher et à soutenir une dynamique de rebond. Ils agrègent les financements de type DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et FNADT, et ceux d'autres ministères. Ils confèrent ainsi plus de cohérence et de lisibilité à l'action de l'État dans ces territoires.

Le Gouvernement poursuit cette dynamique de renouvellement de la contractualisation avec les territoires et collectivités. L'année 2021 verra le lancement de la nouvelle génération des contrats de plan État-régions (CPER), y compris les contrats de plan interrégionaux (CPIER) de massifs et de fleuves, pour la période 2021-2027. Cette nouvelle génération de contrats s'inscrit dans le nouveau partenariat que l'État souhaite construire avec les collectivités territoriales pour relever les défis de la transition écologique, productive, numérique, et garantir l'effet des politiques publiques sur la vie quotidienne des citoyens. Cette nouvelle génération permettra d'améliorer l'articulation entre les différents types de contrats, en partant des projets de territoire, en favorisant une approche interministérielle, et en rassemblant les dispositifs d'intervention de l'État dans un contrat commun. La mise en place des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) permettra ainsi en 2021 de déployer au niveau infrarégional cette logique sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, l'État poursuit les actions en faveur des territoires concernés par le redéploiement des implantations territoriales des armées à travers les contrats de redynamisation de site de défense (CRSD) destinés à recréer un volume d'emplois et d'activité économique comparable à celui supprimé sur le territoire en cause. 2,8 M€ ont été mobilisés en 2020 pour la réalisation des projets des CRSD de Châlons-en-Champagne, Dijon-Longvic, Varennes-sur-Allier, Luxeuil-Bains et Creil.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires
INDICATEUR 1.1	Ecart du taux de création d'entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire par rapport à la moyenne nationale
INDICATEUR 1.2	Efficience des financements attribués aux entreprises bénéficiaires de la prime d'aménagement du territoire
OBJECTIF 2	Accompagner les mutations économiques et renforcer la cohésion sociale et territoriale
INDICATEUR 2.1	Réduction du temps d'accès des usagers à une maison de services au public (MSAP) ou à

une maison « France Services »

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires

INDICATEUR mission

1.1 – Ecart du taux de création d'entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire par rapport à la moyenne nationale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ecart du taux de création d'entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire par rapport à la moyenne nationale	écart	-2,5	-2,5	-1,9	-2,0	1,6	-1,0

Commentaires techniques

Source des données : Avant 2020 : Insee – répertoire des entreprises et des établissements : base de données annuelles des créations d'entreprises et bases semi-définitives de stocks d'entreprises et d'établissements. Pour 2020 : base Sirene non exhaustive-disponible à ce jour (représentant 85 % des créations d'entreprises sur 2020).

Attention : Les auto-entrepreneurs sont inclus dans les calculs, ce qui n'était pas le cas pour les millésimes précédents, les sources diffusées par l'INSEE ne permettant plus de faire la distinction entre les entrepreneurs individuels et les auto-entrepreneurs.

Explications sur la construction : Écart entre le taux de création de nouvelles entreprises étendue aux reprises et aux réactivations d'entreprises dans les communes métropolitaines (hors DOM) relevant des zonages AFR (aides à finalité régionale) ou ZRR (zone de revitalisation rurale) et le taux de création de nouvelles entreprises en France entière, hors DOM. Cette comparaison concerne les secteurs de l'industrie, du commerce, des services, de la construction, de la finance, des activités immobilières, des sociétés civiles et certains établissements publics (Code B à N de la nomenclature d'activité française).

Lecture et pertinence : L'indicateur est ciblé exclusivement sur deux zonages permettant des exonérations fiscales au titre de l'aménagement du territoire. Les DOM ont été exclus du périmètre car ils sont zonés en totalité pour les AFR. Depuis 2009, l'INSEE fournit ces mêmes statistiques en y incluant tant les reprises et les réactivations d'entreprises, que des nouveaux secteurs économiques comme la construction et le secteur financier.

INDICATEUR

1.2 – Efficience des financements attribués aux entreprises bénéficiaires de la prime d'aménagement du territoire

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises bénéficiaires de la PAT pour 100 000€ de PAT attribués	Nb	33	20	11	11	12	17
Montant des investissements réalisés par les entreprises bénéficiaires de la PAT pour un euro de PAT attribué	€	26	20	23	23	18	31

Commentaires techniques

Source des données : Application «PAT» (prime à l'aménagement du territoire). Constatation et certification par les services instructeurs (préfectures de région et de département) de la création ou du maintien des emplois primés et des investissements réalisés à l'échéance de la réalisation du programme.

Modalité de calcul

1er sous indicateur : rapport entre le nombre d'emplois effectivement créés et maintenus à la fin de la réalisation des programmes de PAT (numérateur) et le montant total des engagements budgétaires réalisés pour ces programmes divisé par 100 000 (dénominateur). Ce ratio permet de mesurer l'effet

induit par la PAT en faveur de l'emploi et de vérifier la pertinence des choix de la commission interministérielle d'aide à la localisation des activités (CIALA).

2nd sous indicateur : rapport entre le montant total des investissements réalisés par les entreprises primées (numérateur) et le montant total des engagements effectués par le programme 112 au titre de la PAT (dénominateur).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur 1.1 vise à mettre en évidence la pertinence des zones prioritaires en vue d'y favoriser la création d'entreprises là où le tissu économique et social est particulièrement dégradé. Entre 2017 et 2018, l'indicateur suivi pour le RAP s'était dégradé, l'augmentation du taux de création d'emploi qu'a connu la France entre 2017 et 2018 n'ayant pas pleinement profité aux zones aidées. C'est dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et de la restauration et ceux des services aux entreprises que cette embellie a été la plus marquée en France ce qui n'a pas été le cas dans les zones aidées par nature plus rurales et moins denses.

En 2019, le taux de création d'entreprises a continué d'augmenter de 17,9 % en France métropolitaine. Les zones aidées ont connu une augmentation du taux de même importance (14,4 %) ce qui a permis de stabiliser l'écart à ce niveau de -2,5 %. Cela s'expliquait notamment par un taux de création d'entreprises en France dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et de la restauration moins dynamique que par le passé alors qu'il a continué de progresser dans les zones aidées. Il convient de noter que les taux du RAP 2019 comprenaient la création d'entreprise, sous le statut d'auto-entrepreneur.

En 2020, sur l'échantillon (85 %), l'écart s'est inversé pour atteindre 1,6 %, ce qui tend à laisser penser que la conjoncture a relativement favorisé les zones prioritaires par rapport aux autres territoires. Cela peut notamment s'expliquer par une poussée des créations dans le secteur du transport-entreposage (supérieure à 20 %) concernant les territoires moins denses et une dynamique défavorable de l'hôtellerie plutôt localisée en territoires denses. De plus, indépendamment des outils disponibles aux zones aidées, cette inversion est aussi due aux secteurs d'activité qui réagissent de manières différenciées à la conjoncture. Cet écart devra être confirmé au regard de l'exhaustivité des données Sirene qui pourrait a priori atténuer ce premier résultat.

L'indicateur 1.2 a vocation à mesurer la réalisation des engagements des entreprises primées tant en matière d'investissement que de création et de maintien d'emplois. S'agissant de la création et du maintien d'emplois des entreprises primées, l'effet de levier de la PAT a conduit en 2020 à la création ou au maintien de 12 emplois pour chaque tranche de 100 000 € engagée sur le programme 112 pour des dossiers ouverts à partir de 2013. Au total, ce sont 4 489 emplois qui ont été créés ou maintenus. Ainsi, la réalisation 2020 correspond, à un emploi près, à la prévision initiale (11 emplois par tranche de 100 000 € de PAT engagée en 2013 en prévision pour 12 en réalisation).

Les dossiers ouverts en 2013 auraient pu conduire à un résultat de 17 emplois par tranche de 100 000 € de PAT si l'ensemble des programmes primés avaient été conduits à leur terme. Néanmoins, plusieurs dossiers ouverts en 2013 n'ont pas abouti du fait de liquidation judiciaire, abandon de projet ou solde à moindre coût. Ces événements, non exceptionnels pour ce dispositif, affectent logiquement la réalisation de l'indicateur à la baisse. Par ailleurs, la réalisation intègre des dossiers non encore soldés (programme en cours) qui peuvent soit améliorer soit dégrader l'indicateur.

S'agissant des investissements réalisés par les entreprises primées, la réalisation 2020 s'élève à 18 € investis pour 1 € de PAT attribué en 2013 (23 € en prévision). Ainsi, 47 % des investissements prévus ont été réalisés. Certains dossiers font état d'un investissement réalisé supérieur à celui initialement prévu lors de la signature des conventions en 2013 (Intel : +59,6 M€ ; Le Béon : +5,5 M€ ; Munksjp : +4,7 M€ par exemple). À l'inverse, des investissements n'ont pas été concrétisés (Rhodia : -6,8 M€ ; Akébono : -5,9 M€ ; Chancerelle : -3,3 M€).

Les dossiers correspondant aux engagements de PAT sont hétérogènes d'une année sur l'autre et les constats en matière d'emplois et d'investissements effectués sur les dossiers ouverts au cours d'une année ne sont pas liés aux résultats des années adjacentes. Ainsi, la réalisation 2020, établie à partir des dossiers ouverts en 2013, est inférieure aux résultats constatés en 2019 sur des dossiers ouverts en 2012.

OBJECTIF**2 – Accompagner les mutations économiques et renforcer la cohésion sociale et territoriale****INDICATEUR****2.1 – Réduction du temps d'accès des usagers à une maison de services au public (MSAP) ou à une maison « France Services »**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de population dans les communes de moins de 30 000 habitants à moins de 20 min d'une MSAP ou d'une maison « France Services »	%	72	72	85	80	79	100
Taux de MSAP ou de maison « France Services » abritant plus de 7 partenaires	%	71	71	75	75	87	50

Commentaires techniques

Source des données : Logiciel Metric. La chrono-distance est une des dimensions de l'accessibilité des services, à savoir le temps d'un trajet qu'un usager doit consacrer au déplacement en utilisant un mode de transport spécifique.

Modalité de calcul :

Le périmètre retenu porte sur la population des communes de moins de 30 000 habitants, plafond correspondant à la commune la plus peuplée équipée d'une MSAP au 31 décembre 2014. Le périmètre est également indexé sur les départements équipés en MSAP ou France Services, soit 100 départements au 31 décembre 2020, la dynamique de ce dispositif se mesurant à cette échelle. Ces deux paramètres, plafond de la population communale et nombre de départements équipés, sont mis à jour annuellement pour refléter les réalités territoriales et préciser l'indicateur. Dès lors, pour la réalisation 2020, la population concerne près de 45 millions d'habitants.

Les cibles 2020 ont été exprimées en 2017.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur 2.1 est fondé sur l'accessibilité en chrono-distance des maisons de services au public (MSAP) et des structures France Services, ainsi que sur le nombre d'opérateurs partenaires présent dans chaque structure. Les MSAP réunissent des opérateurs nationaux et locaux, marchands et non marchands, qui dispensent sous différentes formes leurs services dans ces sites partagés. Le 25 avril 2019, le président de la République a annoncé le déploiement du réseau France Services, qui correspond à une refonte complète du réseau des MSAP. En effet, une charte d'engagement nationale développe les conditions de labellisation France services et 30 critères d'amélioration de la qualité de service doivent être respectés pour obtenir le label, dont la présence minimum de 9 partenaires.

Les structures France Services constituent un complément de services de proximité dans les territoires où les opérateurs, au premier rang desquels se trouvent les opérateurs nationaux, n'assurent plus une présence physique suffisante. L'année 2020 marque la première année de labellisation de structures France Services. 856 structures ont été labellisées France Services en 2020, soit par la montée en gamme des MSAP existantes, soit par la création de nouvelles structures. Près de 600 MSAP demeurent par ailleurs en activité au 31 décembre 2020. Ces nombres incluent les structures logées au sein de bureaux de poste.

Le premier sous-indicateur relatif à l'accessibilité des France Services et des MSAP à moins de 20 minutes permet de mesurer l'attractivité de l'offre de proximité. En 2020, 79 % de la population des communes de moins de 30 000 habitants dans les 100 départements équipés sont situés à moins de 20 minutes d'une France Services ou d'une MSAP, contre 72 % en 2019. Cela illustre le renforcement du maillage territorial opéré en 2020 à la suite du déploiement des France Services.

Le deuxième sous-indicateur relatif aux opérateurs partenaires permet de mesurer le contenu et la diversité de l'offre de services délivrée aux usagers. En 2020, 87 % des structures (MSAP et France Services) ont pour partenaires plus de 7 opérateurs.

Pour 2021, l'objectif est de renforcer le déploiement des France Services afin d'améliorer la qualité d'accueil des usagers et leur offrir le panel de services le plus large possible.

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>				
<i>Consommation 2020</i>				
11 – FNADT section locale	1 502 491	123 659 804 108 833 886	123 659 804 110 336 377	123 659 804
12 – FNADT section générale	4 218 388	24 932 694 43 992 568	24 932 694 48 210 956	39 932 694
13 – Soutien aux Opérateurs	56 486 483 49 122 316	22 275 844	56 486 483 71 398 161	56 486 483
14 – Prime d'aménagement du territoire, contrats de ruralité et pacte Etat-métropoles	7 200	3 000 000 -4 744 385	3 000 000 -4 737 185	3 000 000
Total des AE prévues en LFI	56 486 483	151 592 498	208 078 981	223 078 981
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+9 256 700 (hors titre 2)		+9 256 700	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+25 338 779 (hors titre 2)		+25 338 779	
Total des AE ouvertes	242 674 460 (hors titre 2)		242 674 460	
Total des AE consommées	54 850 395	170 357 913	225 208 308	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>				
<i>Consommation 2020</i>				
11 – FNADT section locale	1 261 791	111 161 252 103 898 088	111 161 252 105 159 879	111 161 252
12 – FNADT section générale	6 677 215	32 573 072 48 786 357	32 573 072 55 463 573	47 573 072
13 – Soutien aux Opérateurs	56 486 483 50 795 417	22 648 353	56 486 483 73 443 770	56 486 483
14 – Prime d'aménagement du territoire, contrats de ruralité et pacte Etat-métropoles	14 854	43 925 508 32 520 638	43 925 508 32 535 492	43 925 508
Total des CP prévus en LFI	56 486 483	187 659 832	244 146 315	259 146 315
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+9 256 700 (hors titre 2)		+9 256 700	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+25 952 748 (hors titre 2)		+25 952 748	
Total des CP ouverts	279 355 763 (hors titre 2)		279 355 763	
Total des CP consommés	58 749 278	207 853 436	266 602 713	

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
11 – FNADT section locale		959 038		128 454 471 109 902 068		128 454 471	128 454 471 110 861 106
12 – FNADT section générale		589 830		24 071 741 33 388 158		24 071 741	39 804 741 33 977 988
13 – Soutien aux Opérateurs	19 932 626 19 379 032	13 248 058 14 397 407	274 773	3 692 000 2 662 527		36 872 684	37 877 684 36 713 739
14 – Prime d'aménagement du territoire, contrats de ruralité et pacte Etat-métropoles		250 000 152 406		9 750 000 654 755		10 000 000	10 000 000 807 161
Total des AE prévues en LFI	19 932 626	13 498 058	0	165 968 212	0	199 398 896	216 136 896
Total des AE consommées	19 379 032	16 098 680	274 773	146 607 509	0		182 359 994

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
11 – FNADT section locale		1 485 343		111 820 583 106 605 834	240 000	111 820 583	111 820 583 108 331 176
12 – FNADT section générale		525 881		35 580 475 39 790 085		35 580 475	51 313 475 40 315 966
13 – Soutien aux Opérateurs	19 932 626 19 379 032	13 248 058 12 123 233	274 773	3 692 000 2 413 806		36 872 684	37 877 684 34 190 844
14 – Prime d'aménagement du territoire, contrats de ruralité et pacte Etat-métropoles		250 000 149 100		56 290 437 46 296 286		56 540 437	56 540 437 46 445 386
Total des CP prévus en LFI	19 932 626	13 498 058	0	207 383 495	0	240 814 179	257 552 179
Total des CP consommés	19 379 032	14 283 556	274 773	195 106 010	240 000		229 283 371

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	19 379 032	0	0	19 379 032	0	0
Rémunérations d'activité	13 385 080	0	0	13 385 080	0	0
Cotisations et contributions sociales	5 729 534	0	0	5 729 534	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	264 419	0	0	264 419	0	0

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	16 098 680	56 486 483	54 850 395	14 283 556	56 486 483	58 749 278
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 769 283	0	-533 992	8 747 249	0	3 416 115
Subventions pour charges de service public	5 329 397	56 486 483	55 384 387	5 536 307	56 486 483	55 333 163
Titre 5 – Dépenses d'investissement	274 773	0	0	274 773	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 609	0	0	12 609	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	262 163	0	0	262 163	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	146 607 509	151 592 498	170 357 913	195 106 010	187 659 832	207 853 436
Transferts aux ménages	147 289	0	0	21 857	0	51 187
Transferts aux entreprises	10 682 290	3 000 000	13 755 164	17 064 192	15 065 304	20 472 527
Transferts aux collectivités territoriales	103 527 081	148 592 498	90 006 505	145 661 548	172 594 528	123 304 302
Transferts aux autres collectivités	32 250 848	0	66 596 244	32 358 413	0	64 025 420
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	240 000	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	240 000	0	0
Total hors FdC et AdP		208 078 981			244 146 315	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+34 595 479			+35 209 448	
Total*	182 359 994	242 674 460	225 208 308	229 283 371	279 355 763	266 602 713

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	11 230 922	15 000 000	9 256 700	11 230 922	15 000 000	9 256 700
Total	11 230 922	15 000 000	9 256 700	11 230 922	15 000 000	9 256 700

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		9 100		9 100				
03/2020		2 800		2 800				

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		11 900		11 900				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2020		5 702 400		5 702 400				
11/2020		3 542 400		3 542 400				
Total		9 244 800		9 244 800				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2020		4 405 014		4 412 509				
Total		4 405 014		4 412 509				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/03/2020		3 602 565		4 209 039				
Total		3 602 565		4 209 039				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		5 131 200		5 131 200				
24/11/2020		12 200 000		12 200 000				
Total		17 331 200		17 331 200				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		34 595 479		35 209 448				

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (18)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
730306	Taux particuliers applicables à divers produits et services consommés ou utilisés en Corse Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2018 : 10000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1967 - Dernière modification : 2011 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 297</i>	220	215	200
220104	Exonération d'impôt sur les bénéfices dans les zones de revitalisation rurale pour les entreprises créées ou reprises entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2020 Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : 28400 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2011 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2028 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 44 quinquies</i>	178	151	178
210305	Crédit d'impôt pour investissement en Corse Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : 5153 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 244 quater E, 199 ter D, 220 D, 223 O-1-d</i>	107	nc	110
230602	Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises nouvelles qui se créent entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2020 dans les zones d'aide à finalité régionale ou qui se sont créées entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 2010 dans les zones de revitalisation rurale et de redynamisation urbaine Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : 18700 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1988 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 44 sexies</i>	85	94	89
520112	Exonération temporaire des mutations par décès portant sur des immeubles et des droits immobiliers situés en Corse Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2002</i>	20	20	20

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2019	Chiffre initial 2020	Chiffre actualisé 2020
	- Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2028 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 1135 bis			
230606	Exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises qui exercent ou créent entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2017 une activité dans les bassins d'emploi à redynamiser Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : 850 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 44 duodecies</i>	7	7	7
530206	Exonération du droit budgétaire de 2 % de mutation pour les acquisitions de fonds de commerce dans certaines zones prioritaires d'aménagement du territoire Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2018 : 3800 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 722 bis</i>	6	6	6
720201	Exonération de la partie du trajet effectué à l'intérieur de l'espace maritime national pour les transports aériens ou maritimes de personnes et de marchandises en provenance ou à destination de la Corse Exonérations <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1978 - Dernière modification : 1995 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 262-II-11°</i>	5	6	5
230303	Majoration de la base de calcul des amortissements des immobilisations acquises au moyen de primes de développement régional, de développement artisanal ou d'aménagement du territoire Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : 115 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1979 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : 2006 - code général des impôts : 39 quinquies FA</i>	1	2	1
230609	Exonération d'impôt sur les bénéfices dans les zones de développement prioritaire pour les entreprises créées entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2020 Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 44 septdecies</i>	1	1	1
800302	Tarif réduit de taxe intérieure sur la consommation pour l'essence E5 (essences SP98 et SP95) commercialisée en Corse Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2000 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 265 quinquies</i>	1	1	1
120121	Exonération des primes et indemnités versées par l'Etat aux agents publics et aux salariés dans le cadre de la délocalisation Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1995 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2018 - code général des impôts : 81-24°</i>	€	-	-
520123	Exonération de droits de succession sur les immeubles non bâtis ou les droits portant sur ces immeubles, de faible valeur et indivis au sein d'une parcelle cadastrale, pour lesquels le droit de propriété du défunt n'a pas été constaté avant son décès, sous condition de reconstitution des titres de propriété Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2013 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 797</i>	nc	nc	nc

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
520126	Exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit des immeubles et droits immobiliers, à concurrence de 50 % de leur valeur, à raison de la première transmission à titre gratuit postérieure à la reconstitution des titres de propriété y afférents et régulièrement constatés entre le 1er octobre 2014 et la 31 décembre 2027 Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2014 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2028 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 793-2-8°</i>	nc	nc	nc
520402	Déduction de l'actif successoral des frais de reconstitution de titres de propriété d'immeubles ou de droits immobiliers pour lesquels le droit de propriété du défunt n'a pas été constaté avant son décès, sous condition de reconstitution des titres de propriété Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2013 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 775 sexes</i>	nc	nc	nc
520403	Déduction de la valeur déclarée d'immeubles ou de droits immobiliers transmis par donation, des frais de reconstitution des titres de propriété y afférents engagés dans les vingt-quatre mois précédant la donation et mis à la charge du donateur par le notaire, sous condition de reconstitution des titres de propriété. Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2014 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 776 quater</i>	nc	nc	nc
550104	Exonération du droit de partage de 2,5 % pour les actes de partage de succession et les licitations de biens héréditaires survenus entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2027 à hauteur de la valeur des immeubles situés en Corse Partages et opérations assimilées <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2028 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 750 bis B</i>	nc	nc	nc
720202	Exonération de la fourniture d'eau dans les communes ou groupements de communes de moins de 3 000 habitants, avec faculté de renoncer à l'exonération Exonérations <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 256 B, 260 A</i>			
Coût total des dépenses fiscales		631	503	618

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
090104	Réduction de 25 % des bases imposées en Corse au profit des communes et des EPCI. Suppression des parts départementales et régionales Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : 25229 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1472 A ter</i>	7	7	7
090113	Exonération de CFE en faveur des établissements créés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2020 dans une zone de développement prioritaire Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1463 B</i>	1	1	1

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 112

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2019	Chiffre initial 2020	Chiffre actualisé 2020
040101	Exonération en faveur des entreprises réalisant certaines opérations en ZRR pouvant ouvrir droit à une exonération de CFE en l'absence de délibération contraire d'une commune ou d'un EPCI Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : 1900 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1465 A, 1586 nonies III</i>	€	€	€
050112	Exonération des immeubles situés dans une zone de développement prioritaire (ZDP) et rattachés à un établissement implanté dans une ZDP pouvant bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1383 J</i>	-	€	€
090101	Exonération en faveur de certaines opérations réalisées dans les ZRR Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : 19863 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1465 A</i>	€	€	€
040112	Exonération en faveur des établissements créés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2020 dans une zone de développement prioritaire pouvant bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1463 B et 1586 ter</i>	-	€	
Coût total des dépenses fiscales		8	8	8

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2019	Chiffre initial 2020	Chiffre actualisé 2020
090104	Réduction de 25 % des bases imposées en Corse au profit des communes et des EPCI. Suppression des parts départementales et régionales Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : 25229 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1472 A ter</i>	7	7	7
090113	Exonération de CFE en faveur des établissements créés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2020 dans une zone de développement prioritaire Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1463 B</i>	1	1	1
040101	Exonération en faveur des entreprises réalisant certaines opérations en ZRR pouvant ouvrir droit à une exonération de CFE en l'absence de délibération contraire d'une commune ou d'un EPCI Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises <i>Bénéficiaires 2018 : 1900 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1465 A, 1586 nonies III</i>	€	€	€

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2019	Chiffre initial 2020	Chiffre actualisé 2020
050112	<p>Exonération des immeubles situés dans une zone de développement prioritaire (ZDP) et rattachés à un établissement implanté dans une ZDP pouvant bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises</p> <p>Taxe foncière sur les propriétés bâties</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1383 J</i></p>	-	€	€
090101	<p>Exonération en faveur de certaines opérations réalisées dans les ZRR</p> <p>Cotisation foncière des entreprises</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : 19863 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1465 A</i></p>	€	€	€
040112	<p>Exonération en faveur des établissements créés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2020 dans une zone de développement prioritaire pouvant bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises</p> <p>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</p> <p><i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1463 B et 1586 ter</i></p>	-	€	
Coût total des dépenses fiscales		8	8	8

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – FNADT section locale		123 659 804 110 336 377	123 659 804 110 336 377		111 161 252 105 159 879	111 161 252 105 159 879
12 – FNADT section générale		24 932 694 48 210 956	39 932 694 48 210 956		32 573 072 55 463 573	47 573 072 55 463 573
13 – Soutien aux Opérateurs		56 486 483 71 398 161	56 486 483 71 398 161		56 486 483 73 443 770	56 486 483 73 443 770
14 – Prime d'aménagement du territoire, contrats de ruralité et pacte Etat- métropoles		3 000 000 -4 737 185	3 000 000 -4 737 185		43 925 508 32 535 492	43 925 508 32 535 492
Total des crédits prévus en LFI *	0	208 078 981	208 078 981	0	244 146 315	244 146 315
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+34 595 479	+34 595 479		+35 209 448	+35 209 448
Total des crédits ouverts	0	242 674 460	242 674 460	0	279 355 763	279 355 763
Total des crédits consommés	0	225 208 308	225 208 308	0	266 602 713	266 602 713
Crédits ouverts - crédits consommés		+17 466 152	+17 466 152		+12 753 050	+12 753 050

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le tableau ci-dessous présente la consommation des crédits par action et dispositif du programme 112. Il intègre les retraitements techniques nécessaires et présentés dans le cadre de la justification au premier euro par action.

Dispositifs	Action 11		Action 12		Action 13		Action 14		Total	
	AE	CP	AE	CP			AE	CP	AE	CP
Prime à l'aménagement du territoire	0	0	0	0	0	0	7 200	9 355 088	7 200	9 355 088
Expertise PAT							7 200	14 854	7 200	14 854
Subvention PAT							0	9 340 234	0	9 340 234
Engagements territoriaux - FNADT CPER et pactes de développement territorial	112 681 649	103 500 534							112 681 649	103 500 534
Contrats de convergence et de transformation	3 776 948	1 955 664							3 776 948	1 955 664
Contrats de ruralité								21 574 961	0	21 574 961
Pacte Etat-métropoles								1 605 443	0	1 605 443
FNADT Hors CPER	0	0	45 267 868	48 879 909	1 808 000	1 808 000	0	0	47 075 868	50 687 909
Fabriques de territoire			7 900 000	7 770 000					7 900 000	7 770 000

Restructuration sites de défense			2 752 568	2 537 441					2 752 568	2 537 441
Actions économiques (dont CIN)			52 800	739 275					52 800	739 275
Section générale			3 521 221	6 264 501					3 521 221	6 264 501
Services au public			30 324 596	30 631 162					30 324 596	30 631 162
Auto-développement montagne			716 683	668 927					716 683	668 927
Centres bourgs			0	268 604					0	268 604
Subventions aux associations					1 808 000	1 808 000			1 808 000	1 808 000
Fonctionnement	0	0	671 598	1 349 858	761 836	927 716	0	0	1 433 433	2 277 574
Etudes					650 376	344 692			650 376	344 692
Assistance technique					111 459	85 889			111 459	85 889
Fonctionnement			628 428	627 927					628 428	627 927
RAP CGET			43 169	721 932		497 135			43 169	1 219 067
Agence nationale de la cohésion des territoires					70 925 485	70 925 485			70 925 485	70 925 485
Business France					4 720 055	4 720 055			4 720 055	4 720 055
TOTAL HT2	116 458 598	105 456 198	45 939 465	50 229 768	78 215 376	78 381 256	7 200	32 535 492	240 620 639	266 602 713
dont PAT	0	0	0	0	0	0	7 200	9 355 088	7 200	9 355 088
dont FNADT	116 458 598	105 456 198	45 267 868	48 879 909	77 453 540	77 453 540	0	0	239 180 006	231 789 647
dont DSIL	0	0	0	0	0	0	0	23 180 404	0	23 180 404
dont autres	0	0	671 598	1 349 858	761 836	927 716	0	0	1 433 433	2 277 574

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	209 078 981	209 078 981	0	245 146 315	245 146 315
Amendements	0	-1 000 000	-1 000 000	0	-1 000 000	-1 000 000
LFI	0	208 078 981	208 078 981	0	244 146 315	244 146 315

Au global, les crédits du programme 112 ont été minorés de 1M€ en AE et en CP suite à l'adoption de deux amendements lors du vote du projet de loi de finances pour 2020.

Le premier amendement est venu diminuer de 3 M€ en AE et en CP les crédits du programme 112 afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020.

Le second amendement a procédé à une majoration de 2 M€ en AE et en CP de titre 2, au titre de la taxe sur les salaires à laquelle l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) est assujettie à compter du 1^{er} janvier 2020.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les ouvertures et annulations de crédits opérées en cours de gestion sur le programme 112, par voie législative ou réglementaire, sont explicitées ci-après.

1) Reports de crédits 2019 sur 2020

Les reports de crédits se sont élevés à 8 M€ en AE et 8,6 M€ en CP, dont :

- 4 405 014 € en AE et 4 412 509 € en CP de reports de fonds de concours hors titre 2 (arrêté du 6 février 2020). Ce report portait principalement sur des crédits non consommés en 2020 au titre du rattachement tardif des ressources nécessaires aux subventionnements des maisons de services au public par les opérateurs nationaux partenaires à cette politique. Il contenait également des crédits attribués par le fonds européen de développement régional (FEDER) ainsi que des crédits non consommés attribués par la caisse des dépôts et consignations dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (en CP uniquement) ;
- 3 602 565 € en AE et 4 209 039 € en CP au titre des reports généraux hors titre 2 (arrêté du 25 mars 2020), dont 2 800 000 € en AE et en CP pour le SI Synergie, dossier qui n'avait pas pu être payé en 2019. Le solde correspond aux crédits non consommés en 2019.

2) Transferts de crédits

Le décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020 a transféré 2,8 M€ en AE et en CP du programme 112 vers le programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » afin de financer l'élargissement du dispositif des cordées de la réussite au milieu rural dans le cadre du plan « Campagnes d'été ».

Deux décrets de transferts entrants ont abondé les crédits du programme 112 :

- Décret n°2020-1015 du 7 août 2020 :
 - 300 000 € en AE et en CP destinés au financement des évaluations environnementales des projets CPER 2021-2027 ;
 - 4 831 200 € en AE et en CP correspond à la contribution du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour le financement des maisons de services au public (MSAP) et des France Services ;
- Décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020 : 15 M€ en AE et en CP destinés au financement du Pass numérique, transférés ensuite à l'ANCT.

3) Autres mouvements

Le dégel de la réserve de précaution, pour financer le dispositif « Campagnes d'été » est venu abonder les crédits disponibles de 7 374 432 € en AE et 8 817 126 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2020, les ouvertures de fonds de concours et par voie d'attribution de produits sur le programme 112 se sont élevées à 9 256 700 € en AE et CP. Elles ont concerné :

- 11 900 € en AE et CP d'attributions de produits ;
- 9 244 800 € en AE et CP au titre de la participation d'opérateurs nationaux au financement de la politique publique d'accessibilité aux services (programme France Services).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	7 374 432	7 374 432	0	8 817 126	8 817 126

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-7 374 432	-7 374 432	0	-8 817 126	-8 817 126
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

La réserve de précaution du programme a été calculée avec un taux de mise en réserve de 4 % pour les crédits hors titre 2 du programme. Une mise en réserve réduite a été réalisée pour les subventions pour charges de service public de Business France et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) conformément aux modalités de détermination des contributions aux opérateurs. Ainsi, la réserve de précaution s'est élevée à 7 374 432 € en AE et 8 817 126 € en CP pour le programme.

La totalité de la réserve initiale a fait l'objet d'un dégel en cours de gestion, pour le financement du dispositif "Campagnes d'été".

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
11 - FNADT section locale	754 900 300	112 461 313	101 274 631	101 033 414	88 251 221	566 476 592	391 018 834
Total	754 900 300	112 461 313	101 274 631	101 033 414	88 251 221	566 476 592	391 018 834

Génération 2007 - 2014

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
11 - FNADT section locale	1 244 580 000		3 527 074		3 915 822	1 069 662 254	1 007 894 362
Total	1 244 580 000		3 527 074		3 915 822	1 069 662 254	1 007 894 362

Le montant contractualisé au titre des CPER 2015-2020 doit être ramené à 743 920 300 € suite à la signature des contrats de convergence et de transformation dans les outre-mer, qui se sont substitués à partir de 2019 aux CPER ultra-marins.

La programmation 2007-2014 des CPER s'est achevée au 31 décembre 2014, avec un taux d'exécution de la part État qui atteint presque 87 %. Les CPER 2007-2014 ne bénéficient donc plus d'engagements supplémentaires, hormis les engagements juridiques d'ajustements techniques (qui représentent de faibles montants). Il convient désormais de couvrir par des paiements les engagements antérieurs à 2015.

L'année 2020 a représenté la dernière année d'exécution des engagements de la génération des CPER 2015-2020. Les AE consommées pour les engagements des CPER 2015-2020 représentent 42 % du montant total des AE exécutées sur le programme 112. Les crédits affichés ci-dessus ne prennent pas en compte les pactes de développement territorial adossés aux CPER 2015-2020 (tels que le contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis, le triennal de Strasbourg ou l'engagement pour le renouveau du bassin minier).

Le montant total des CP affectés aux CPER représente plus du tiers des crédits consommés sur le programme en 2020. Sur 92,2 M€ payés au titre des CPER, 3,9 M€ ont été consacrés au financement des restes à payer de la génération 2007-2014 des CPER. Au 31 décembre 2020, les restes à payer issus de cette génération sont évalués à 4,1 M€. Il convient de rappeler que des retraits d'engagements juridiques sont intervenus sur cette période et que ces derniers diminuent mécaniquement le montant des restes à payer. S'agissant de la génération 2015-2020, les restes à payer au 31 décembre 2020 s'élèvent à 175,4 M€.

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
11 - FNADT section locale	19 575 999			3 776 948	1 955 664	8 454 196	2 769 123
Guadeloupe	2 712 000			544 044	133 352	1 140 630	276 220
Guyanne	794 667				59 572	794 667	350 653
La Réunion	10 245 332			2 005 764	1 257 106	4 094 457	1 636 616
Martinique	2 512 000			485 792	204 356	979 045	204 356
Mayotte	3 312 000			741 348	301 278	1 445 397	301 278
Total	19 575 999			3 776 948	1 955 664	8 454 196	2 769 123

À noter que les crédits relatifs au CCT de la Guyane ont été transférés depuis 2020 sur le programme 162 « Interventions territoriales de l'État ». Par conséquent, le montant contractualisé indiqué correspond aux seuls crédits engagés au titre de l'annuité 2019, soit 794 667 €. Les CP correspondent au paiement de ces engagements.

Le montant des crédits pour chaque région a été ajusté en programmation initiale pour correspondre aux besoins remontés en dialogue de gestion. L'exécution a été conforme à la programmation initiale s'agissant des AE. Le rythme de consommation des CP, inférieur aux prévisions, est relativement dynamique compte tenu des difficultés structurelles observées dans les outre-mer concernant l'avancement des projets (du fait principalement de la fragilité financière ou d'un défaut d'expertise des porteurs de projet).

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 242 674 460	CP ouverts en 2020 * (P1) 279 355 763
AE engagées en 2020 (E2) 225 208 308	CP consommés en 2020 (P2) 266 602 713
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 109 661 840
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 17 466 152	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 156 940 873

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 381 241 131				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 2 846				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 381 243 976	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 109 661 840	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 271 582 136
AE engagées en 2020 (E2) 225 208 308	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 156 940 873	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 68 267 435
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 339 849 571
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 121 627 632
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 218 221 939

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

En 2020, la consommation totale des crédits de paiement hors titre 2 du programme 112 s'est élevée à un montant total de 266 602 713 €, réparti comme suit :

- 109 640 873 € ont porté sur des engagements antérieurs à 2020, soit 41,1 % des CP consommés en 2020 ;
- 156 961 840 € ont porté sur des engagements de l'année 2020, soit 58,9 % des CP consommés en 2020.

1) Consommation sur engagements antérieurs à 2020

La répartition par dispositifs soutenus par le programme 112 a été la suivante :

Dispositifs	Consommation en CP	dont couverture des engagements 2020	dont couverture des engagements pris avant 2020
Prime d'aménagement du territoire	9 355 088	7 200	9 347 888
CPER, CCT et pactes	105 456 198	36 757 775	68 698 423
Contrats de ruralité	21 574 961	-	21 574 961
Pacte État-métropoles	1 605 443	-	1 605 443
FNADT hors CPER	52 965 484	44 530 358	8 435 126
ANCT	70 925 485	70 925 485	-
Business France	4 720 055	4 720 055	-
Total	266 602 713	156 940 873	109 661 840

Les CP consommés sur engagements antérieurs à 2020 relèvent des dispositifs d'intervention pour lesquels des engagements pluriannuels fermes sont contractés (PAT, CPER, CCT et pactes de développement territorial, FNADT hors CPER, contrats de ruralité). La couverture des CP sur engagements antérieurs à 2020 est plus marginale pour les dépenses de fonctionnement ou d'études, d'autant que la majorité des dépenses de fonctionnement portées par le programme 112 sont intégrées depuis 2020 dans la subvention pour charge de service public de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Une partie des crédits a été mobilisée pour le solde des engagements de l'ex-Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET), soit 1,26 M€ en CP.

2) Engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020

Le montant total des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 s'élève à 339 849 571 €. Les restes à payer ont donc diminué de 11 % par rapport à la clôture de gestion 2019, date à laquelle ces engagements non couverts s'élevaient à plus de 381,5 M€. Cette diminution s'explique mécaniquement par une dotation supérieure en crédits de paiement qu'en autorisations d'engagement.

Les postes de dépenses concernés par des restes à payer au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- Prime d'aménagement du territoire : 59,16 M€. L'échéancier de paiement des primes s'étend sur une période moyenne d'environ six exercices budgétaires, conformément aux dispositifs réglementaires en vigueur qui prévoient, pour des programmes primés d'une durée maximale de cinq années, un maximum de trois versements ;
- CPER, CCT et pactes de développement territorial : 210,28 M€. Ils correspondent essentiellement à des projets d'investissements portés par les collectivités territoriales et des établissements de coopération intercommunale, dont les échéanciers de paiement s'étendent sur une durée d'environ 5 ans ;
- Contrats de ruralité et pacte Etat-métropoles : 40,26 M€. Ces restes à payer correspondent aux engagements pris en 2017. Au regard de la typologie de projets portés, ces engagements devraient faire l'objet de paiements rapides, avec un échéancier s'étendant sur 3 ou 4 ans en moyenne ;
- FNADT hors CPER : 30,15 €. Les projets d'investissements au titre du FNADT hors CPER sont portés sur une période moyenne de 5 ans.

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

11 – FNADT section locale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – FNADT section locale		123 659 804 110 336 377	123 659 804 110 336 377		111 161 252 105 159 879	111 161 252 105 159 879

Commentaires techniques relatifs à la réalisation

Afin de retracer la consommation réelle de l'action 11, il convient de préciser que les consommations en AE indiquées dans le tableau en début de rubrique doivent faire l'objet de plusieurs retraitements.

En effet, il convient d'ajouter les clôtures d'engagements juridiques sur des années antérieures à 2020 qui n'ont pas fait l'objet d'une opération autorisée de recyclage. Ces clôtures ont conduit à un ajustement à la baisse du montant des engagements, en générant une écriture négative dans Chorus. Ainsi, un complément de 5 366 278 € en AE doit être ajouté à la consommation présentée pour déterminer la consommation effective 2020. Par ailleurs, il est nécessaire de corriger les différentes erreurs d'imputation. Ainsi, 755 942 € en AE et 296 319 € en CP ont été imputés à tort sur les autres actions du programme et doivent donc être rajoutés à la consommation affichée afin d'obtenir la consommation de l'année.

En conséquence des ajustements précisés ci-dessus, la consommation réellement imputable à l'action 11 s'élève à 116 458 598 € en AE et 105 456 198 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 502 491		1 261 791
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 184 522		995 046
Subventions pour charges de service public		317 969		266 745
Titre 6 : Dépenses d'intervention	123 659 804	108 833 886	111 161 252	103 898 088
Transferts aux ménages				51 187
Transferts aux entreprises		14 446 750		9 463 017
Transferts aux collectivités territoriales	123 659 804	66 866 408	111 161 252	70 018 479
Transferts aux autres collectivités		27 520 727		24 365 405
Total	123 659 804	110 336 377	111 161 252	105 159 879

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits affichés s'élèvent à 1 502 491 € en AE et 1 261 791 € en CP. Les montants présentés intègrent des retraits d'engagements réalisés en 2020 sur les années antérieures et n'ayant pas fait l'objet d'un recyclage pour un montant de 28 370 € en AE, ainsi que des erreurs d'imputation de 17 419 € en AE et 18 796 € en CP (à ajouter).

La consommation réelle des crédits de fonctionnement de l'action 11 est donc de 1 548 280 € en AE et 1 280 587 € en CP.

Les dépenses ont principalement été réalisées par les services déconcentrés dans le cadre des contrats de plan État-région mais également dans le cadre des contrats de convergence et de transformation. Certaines ont été par erreur imputées sur la catégorie 32. Ces dépenses financent l'organisation de colloques ou séminaires ou d'actions de communication dans le cadre de la coordination des contrats de plan État-région et à leur mise en œuvre. Par ailleurs, ces dépenses couvrent des expertises qui peuvent être soit remboursées à une autre administration (IGN, Cerema, ONF...), soit commandées auprès d'un cabinet de conseil. La contrepartie étatique au contrat est ainsi directement assurée sous maîtrise d'ouvrage de l'État.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Commentaires techniques relatifs à la consommation

Les crédits affichés s'élèvent à 108 833 886 € en AE et 103 898 088 € en CP. Ces montants intègrent des retraits d'engagements réalisés en 2020 sur les années antérieures pour un montant de 5 337 908 € en AE (à ajouter). À cela doivent être ajoutés 738 523 € en AE et 277 523 € en CP exécutés par erreur sur les autres actions du programme. La consommation réelle des crédits d'intervention de l'action 11 est donc de 114 910 317 € en AE et 104 175 611 € en CP.

La prévision élaborée en projet annuel de performances est intégralement positionnée en faveur des collectivités territoriales (transferts aux collectivités territoriales). Conformément à la doctrine d'utilisation du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), c'est la finalité du projet qui détermine l'utilisation et non la qualité du porteur. Cette qualité n'étant déterminée qu'au fur et à mesure de la maturation des projets, l'exécution peut porter sur des catégories de bénéficiaires non envisagées initialement (associations, GIP, SEM, SPL...).

Commentaires relatifs aux dépenses

Contrats de plan État-région (CPER) et interrégionaux (CPIER) (99,8M€ en AE et 91,2 M€ en CP)

La consommation 2020 en CP des CPER 2007-2014 s'est élevée à 3,9 M€. L'exécution des crédits de cette génération de CPER a notamment permis d'apurer les dettes relatives aux projets suivants :

- dépollution et reconversion de la friche industrielle de Montpertuis-Palazol à Bellerive-sur-Allier : 0,69 M€ ;
- restauration du bâti de l'abbaye de la Chaise-Dieu : 0,44 M€ ;
- réaménagement du musée de Picardie d'Amiens : 0,32 M€ ;
- redynamisation du cœur d'agglomération à Angoulême : 0,32 M€ ;
- réalisation de la maison du cheval boulonnais à Samer : 0,28 M€.

La consommation 2020 en AE et CP de la génération des CPER et CPIER 2015-2020 s'est élevée à 99,8 M€ en AE (dont plus de la moitié ont été engagées dans six régions : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Bretagne) et 87,3 M€ en CP (dont plus de la moitié ont été mandatés dans six régions : Occitanie, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Bretagne). Les financements ont été les suivants :

- les actions en faveur des territoires ruraux : 11 M€ en AE et 9,2 M€ en CP. À titre d'illustration, cet axe a permis la construction d'un centre aquatique communautaire à Basse-Ham en Grand Est, la création d'un espace bibliothèque et café associatif à Saint-André-les-Alpes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la mise en navigabilité de la Sèvre Niortaise en Pays de la Loire ou le financement de revitalisation de bourgs-centres en Occitanie ;

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les actions de renforcement des villes, petites et moyennes : 9,9 M€ en AE et 9,4 M€ en CP. Ces crédits ont été employés pour la création ou la rénovation d'infrastructures (par exemple, la création d'un pôle des musiques actuelles à Aulnoye-Aymeries, l'aménagement de la maison de l'économie à Rodez ou l'aménagement de la rive gauche du Doubs à Dole. Un appui à l'ingénierie a été apporté à une quarantaine de projets, pour un coût moyen de 39 K€. Par ailleurs, 15 projets ont été financés dans le cadre de l'initiative « Action Cœur de Ville », pour un montant total de 2,5 M€ en AE et 0,45 M€ en CP ;
- les autres interventions économiques : 12 M€ en AE et 10,6 M€ en CP. Ces interventions 2020 ont, par exemple, porté sur le soutien au projet « robotique » porté par l'IUT de Bourges, le projet du lycée professionnel Paul Constans de Montluçon de création d'un espace de travail collaboratif avec les entreprises du territoire ou encore le soutien apporté à quatre incubateurs de l'économie sociale et solidaire en Bretagne. Par ailleurs, 14 territoires d'industrie fragiles ont bénéficié d'un soutien, notamment pour le recrutement de chefs de projet, pour un total de 2,5 M€ en AE et 0,39 M€ en CP ;
- le financement des territoires catalyseurs d'innovation (TCI) : lancée en 2015, cette expérimentation au sein des CPER vise à développer des territoires de déploiement de solutions nouvelles, notamment intégrées grâce au levier numérique, sur les champs du développement économique, de l'aménagement, de l'énergie et de la mobilité durable. À ce titre, 1,1 M€ ont été engagés en 2020 et 1,1 M€ ont été consommés en CP, dont, à titre d'exemple, 0,6 M€ en AE et 0,54 M€ en CP pour Agro-Transfert en Hauts-de-France, qui développe des innovations au service de l'agriculture régionale, ou 0,11 M€ en AE pour Gironde XL 3D en Nouvelle-Aquitaine, projet de modélisation numérique 3D de l'Estuaire ;
- les actions en faveur de la montagne : 17,3 M€ en AE et 13,6 M€ en CP. Ces crédits ont été consommés sur les conventions interrégionales de massifs dans le Massif Central (31 % des engagements 2020), les Alpes (22 %), les Pyrénées (19 %), les Vosges (11 %) et le Jura (10 %) ainsi qu'en Corse (7 %). Au titre des opérations 2020, il peut être cité les mesures pour l'encouragement du tourisme durable et solidaire (avec le réaménagement du sommet du mont Ventoux dans les Alpes ou la réhabilitation du refuge de l'Onda en Corse par exemple), la promotion des productions locales et biologiques (appui à la production fromagère fermière et artisanale des Pyrénées par exemple), le soutien aux filières économiques (valorisation économique de la filière pierre et des savoir-faire dans le Massif central par exemple), la conservation de la faune sauvage ou domestique et la résilience des territoires de montagne (création d'un verger pédagogique et de sauvegarde dans la vallée de la Meurthe par exemple) ;
- les actions en faveur du littoral : 3,5 M€ en AE et 2,9 M€ en CP. La totalité des engagements a été réalisée dans trois régions : Occitanie (46 %), Nouvelle-Aquitaine (44 %), Bretagne (9 %) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (1 %). Les actions financées ont notamment servi à développer l'aménagement durable et la restauration des sites naturels (gestion du trait de côte et adaptation à l'érosion du littoral à Sète et Marseillan en Occitanie), ainsi que la réhabilitation ou la création d'infrastructures (le désensablement de la passe du port de Capbreton ou la mise aux normes de la cale du port de Maransen en Nouvelle-Aquitaine) ;
- l'accroissement de l'accessibilité aux services publics : 8,5 M€ en AE et 12,8 M€ en CP. Plus de la moitié des crédits concernant l'axe de l'accessibilité aux services publics ont été engagés dans trois régions : Centre-Val de Loire (21 %), Occitanie (16 %) et Hauts-de-France (13 %). Ces financements ont particulièrement permis la construction d'infrastructures nécessaires pour améliorer l'accessibilité aux services publics au regard des besoins du territoire : construction d'un groupe scolaire à Castelnaud-le-Lez, aménagement d'un gynécobus à Brignoles, création de 6 maisons de santé pluridisciplinaires en Centre-Val de Loire, construction d'une salle socio-culturelle à Coisy ou encore création d'un commerce multi-services à La Roche-de-Rame ;
- les dotations aux établissements publics d'aménagement (EPA) : 1,2 M€ en AE et 1,8 M€ en CP. Ces établissements interviennent dans quatre domaines principaux (renouvellement des quartiers anciens, aménagement, développement économique et promotion du territoire). Les versements ont porté sur l'EPA de Saint-Étienne en Auvergne-Rhône-Alpes (0,97 M€ en AE et 1,59 M€ en CP) et sur l'EPA d'Alzette-Belval en Pays de la Loire (0,24 M€ en AE et en CP) ;
- la politique de coopération métropolitaine et transfrontalière : 6,7 M€ en AE et 5,3 M€ en CP. À ce titre, plusieurs projets d'ingénierie territoriale à destination des collectivités locales ont été financés en Île-de-France (pour la réalisation d'une ZAC ou encore d'un plan aménagement et circulation douce). Peut également être citée l'élaboration d'une stratégie de mobilité sur le territoire des 3 EPCI du Doubs central. Concernant la coopération transfrontalière, les financements ont concerné principalement l'assistance technique des organes communs du programme Interreg – Grande Région au titre de l'année 2020 ;
- le développement numérique et autres actions en matière de technologie de l'information et de la communication : 3,4 M€ en AE et CP. Parmi les actions financées on peut noter le soutien au GIP « e-bourgogne » en Bourgogne-Franche-Comté et au GIP « Région Centre Interactive » en Centre-Val de Loire,

qui sont des centres de ressources importants sur les questions numériques auprès des différents acteurs présents sur ces territoires. D'autres actions ont pu concerner notamment une étude sur la couverture téléphonie mobile en Corse ou encore la poursuite de la réalisation du pavillon numérique du département de la Haute-Loire ;

- les actions prévues dans les conventions inter-régionales concernant les sillons fluviaux : 1,4 M€ en AE et 1,4 M€ en CP. Environ trois quarts des crédits ont été utilisés dans le cadre du Plan Rhône (74 %), le reste a permis de financer des projets dans le cadre des plans Loire (20 %) et Lot (6 %). Cet axe permet notamment de développer des projets d'aménagement tels que les créations d'haltes fluviales à Lyon dans le Rhône ou encore le financement d'une passerelle dans le cadre de la ViaRhôna dans le Vaucluse et des projets concernant le patrimoine local et culturel à travers le financement des Maisons de la Loire ;
- les autres actions spécifiques en faveur de la cohésion des territoires : 23,8 M€ en AE et 15,8 M€ en CP. Ces crédits ont notamment été employés dans le cadre du dispositif « Vacances apprenantes » à hauteur de 2,08 M€ pour mettre en place des projets tels que des séjours culturels et sportifs en Occitanie, l'extension d'une ludothèque en Auvergne-Rhône-Alpes ou encore le financement d'une micro-folie en Seine-et-Marne. De manière plus générale, ces crédits ont également permis de déployer des projets locaux spécifiques sur les territoires tels que la création d'une micro-folie itinérante en Corse, d'une véloroute le long du Canal du Midi en Occitanie ou d'un pôle d'échange multimodal à Saint-Omer et la rénovation de la base de loisirs du Temple-sur-Lot.

Pactes de développement territorial (11,65 M€ en AE et 11,3 M€ en CP)

11,65 M€ en AE et 11,3 M€ en CP ont été consommés en 2020 au titre des pactes de développement territorial adossés aux contrats de plan État-région, pour les pactes suivants :

- le contrat de développement territorial pour Calais et le Calaisis : 4,35 M€ en AE et 3,6 M€ en CP. Signé le 13 novembre 2015, ce contrat, adossé au CPER Nord-Pas-de-Calais, vise à soutenir ce territoire dont l'attractivité naturelle est bouleversée par les effets de la crise migratoire. En 2020, les nouveaux engagements ont principalement été consacrés aux travaux de rénovation et de requalification de la route de Gravelines (2,47 M€) et de dévoiement de la ligne haute-tension de la zone d'activités de la Turquerie. Les crédits de paiements ont quant à eux permis d'apurer les dettes relatives aux projets de construction de la cité provisoire du Dragon (0,9 M€) et de requalification des espaces publics du front de mer de Calais (0,75 M€) ainsi qu'au projet de rénovation et de requalification de la route de Gravelines (0,74 M€) ;
- le contrat partenarial pour le bassin minier : 3,6 M€ en AE et 2,4 M€ en CP. Les engagements 2020 portaient sur l'aménagement de zones centrales du territoire : la requalification de l'axe Bellain-Madeleine à Douai, pour la réalisation d'un secteur piéton en centre-ville (0,66 M€) ou encore la requalification urbaine et paysagère des boulevards Saly et Beauneveu à Valenciennes (0,65 M€). Les crédits de paiements ont notamment été mobilisés pour le projet de création d'une cité européenne de la logistique et de la chaîne logistique (0,5 M€) ;
- le contrat d'accompagnement et de redynamisation de Châlons-en-Champagne : 2,6 M€ en AE et 2,9 M€ en CP. Les crédits 2020 ont principalement été mobilisés dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment principal de la caserne Chanzy, qui permettra notamment l'installation de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (2,6 M€ en AE et 0,9 M€ en CP). 0,72 M€ ont par ailleurs été consommés pour le projet « Campus 3000 » ;
- le contrat triennal de Strasbourg : 1,1 M€ en AE et 1,8 M€ en CP. Ce contrat a pour objectifs principaux d'améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe et de poursuivre le développement de projets concourant au rayonnement européen de Strasbourg. En 2020, les crédits ont surtout été utilisés pour les travaux du parc des expositions (pour 1,1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP) ;
- le Pacte Lorraine : 0,6 M€ en CP. Un contrat particulier État-Lorraine a été signé pour la période 2014-2016 avec pour objet de valoriser les potentiels des territoires lorrains, qu'ils soient académiques, entrepreneuriaux ou territoriaux. En 2020, les crédits de paiement versés ont ainsi permis d'apurer une partie des restes à payer relatifs aux différents dossiers engagés entre 2014 et 2016, tels que le projet d'hôpital virtuel de Lorraine du campus santé de Brabois à Nancy ou la création d'un village vacances animalier sur le site du parc animalier de Sainte-Croix (57).

Contrats de convergence et de transformation (3,45 M€ en AE et 1,65 M€ en CP)

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Enfin, les crédits consacrés aux contrats de convergence et de transformation (CCT) en outre-mer qui ont représenté 3,45 M€ en AE et 1,7 M€ en CP dont plus de la moitié des AE et près des deux tiers des CP à La Réunion.

Les actions relatives au développement solidaire et durable ont représenté 2,6 M€ en AE et 1,4 M€ en CP, quand celles relatives au développement économique ont consommé 0,85 M€ en AE et 0,3 M€ en CP. Les crédits consommés ont notamment participé aux actions suivantes :

- l'aménagement du territoire et à la promotion du patrimoine (1,07 M€ en AE et 0,57 M€ en CP), principalement à La Réunion, concernant le soutien à la valorisation et au développement durable des Hauts de la Réunion, notamment la rénovation du carré de l'église de Saint-André, qui bénéficiera de nouveaux mobiliers urbains, d'une revégétalisation et de kiosques culturels et les aménagements paysagers de la ZAC « sans souci » sur la commune de Saint Paul. Parmi les autres actions peuvent être citées la réhabilitation du bâtiment réalisé par l'architecte Ali Tur à Baillif ou encore le programme de valorisation et de promotion de la Martinique ;
- équipements et usages du numérique (0,93 M€ en AE et 0,3 K€ en CP), comprenant la création de 4 tiers-lieux en Guadeloupe, la mise en œuvre de stationnements connectés en centre-ville de Saint-Joseph ou encore l'ouverture des données publiques en Guadeloupe et la mise en place d'une application « tourisme connecté » à la Réunion ;
- soutien aux filières économiques et à l'emploi (0,64 M€ en AE et 0,54 M€ en CP), dont notamment la création de deux zones d'activités aux Trois-Îlets, le recrutement de chefs de projet dans le cadre du dispositif « Territoires d'industrie » et un soutien apporté à la production agricole locale ;
- des prestations de soutien à l'ingénierie auprès des collectivités locales de Mayotte à hauteur de 0,51 M€ en AE (recrutements sur des thématiques spécifiques : gestion de projets, suivi des projets du CCT) pour leur permettre de conduire les projets contractualisés dans les CCT ;
- la réalisation d'équipements dans les territoires (0,25 M€ en AE et 0,21 M€ en CP), notamment pour l'aménagement de deux maisons France Services à Saint-Pierre ou la création du musée des illustres à Grand-Bourg en Guadeloupe ;
- d'autres projets (dépenses de fonctionnement, dispositif « vacances apprenantes » à la Réunion, études comparatives) à hauteur de 52 K€ en AE et 31 K€ en CP.

ACTION**12 – FNADT section générale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – FNADT section générale		39 932 694	39 932 694		47 573 072	47 573 072
		48 210 956	48 210 956		55 463 573	55 463 573

Commentaires techniques relatifs à la réalisation

Afin de retracer la consommation réelle de l'action 12, il convient de préciser que les consommations en AE indiquées dans le tableau en début de rubrique doivent faire l'objet de plusieurs retraitements.

Tout d'abord, il convient d'ajouter les clôtures d'engagement juridiques sur des années antérieures à 2020 qui n'ont pas fait l'objet d'une opération autorisée de recyclage. Ces clôtures ont conduit à un ajustement à la baisse du montant des engagements, en générant une écriture négative dans Chorus. Ainsi, un complément de 3 396 642 € en AE doit être ajouté à la consommation présentée pour déterminer la consommation effective 2020.

Ensuite, il convient de corriger les différentes erreurs d'imputation. En effet, 5 668 133 € en AE et 5 233 805 € en CP ont été imputés à tort sur l'action 12 et relèvent d'autres actions (principalement la subvention pour charges de service

public de Business France). Ces montants doivent donc être soustraits à la consommation affichée afin d'obtenir la consommation effective.

En conséquence des ajustements précisés ci-dessus, la consommation réellement imputable à l'action 12 s'élève à 45 939 465 € en AE et 50 229 768 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		4 218 388		6 677 215
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-501 667		1 957 160
Subventions pour charges de service public		4 720 055		4 720 055
Titre 6 : Dépenses d'intervention	39 932 694	43 992 568	47 573 072	48 786 357
Transferts aux entreprises		1 285 807		1 615 121
Transferts aux collectivités territoriales	39 932 694	25 830 865	47 573 072	30 243 631
Transferts aux autres collectivités		16 875 895		16 927 606
Total	39 932 694	48 210 956	47 573 072	55 463 573

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits affichés s'élèvent à 4 218 388 € en AE et 6 677 215 € en CP. Les montants présentés intègrent des retraits d'engagements réalisés en 2020 sur les années antérieures et n'ayant pas fait l'objet d'un recyclage pour un montant de 1 761 234 € en AE (à ajouter). Il convient par ailleurs de corriger les différentes erreurs d'imputation. En effet, 4 741 717 € en AE et 4 738 781 € en CP ont été imputés à tort sur l'action 12 et relèvent d'autres actions (principalement la subvention pour charges de service public de Business France). Ces montants doivent donc être soustraits à la consommation affichée afin d'obtenir la consommation effective.

La consommation réelle des crédits de fonctionnement de l'action 02 est donc de 1 237 905 € en AE et 1 938 434 € en CP.

Les dépenses ont principalement été réalisées au niveau du BOP central, et ont porté sur la prise en charge de la mission d'appui à la mise en place de l'ANCT par un cabinet de conseil (441 K€ en AE et en CP), l'animation nationale du programme France Services (510 K€ en AE et en CP) ainsi que la prise en charge de la contribution financière du MCTRCT à l'organisation du sommet *Choose France* (185 K€ en AE et en CP).

Au niveau des services déconcentrés, 57 K€ ont été engagés dans le cadre de la mise en place du plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC).

À cela s'ajoute une consommation de 43 K€ en AE et 721 K€ en CP au titre du solde d'anciens engagements juridiques relatifs aux dépenses de fonctionnement du CGET et des commissariats de massif. À compter de 2020, ces dépenses sont intégrées à la subvention pour charges de service public de l'ANCT.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Commentaires techniques relatifs à la consommation

Les crédits affichés s'élèvent à 43 992 568 € en AE et 48 786 357 € en CP. Ces montants intègrent des retraits d'engagements réalisés en 2020 sur les années antérieures pour un montant de 1 635 408 € en AE (à ajouter). À cela

doivent être retranchés 926 416 € en AE et 495 023 € en CP afin de corriger les différentes erreurs d'imputation entre les actions. La consommation réelle des crédits d'intervention de l'action 12 est donc de 44 701 560 € en AE et 48 291 334 € en CP.

Commentaires relatifs aux dépenses

Amélioration de l'accessibilité des services au public (29,8 M€ en AE et 30,1 M€ en CP)

L'amélioration de l'accessibilité des services au public a mobilisé 29,8 M€ en AE et 30,1 M€ en CP. Ces crédits ont été exécutés à travers plusieurs dispositifs mentionnés ci-après.

La nouvelle labellisation « France Services » instaurée par circulaire n°6094-SG du 1^{er} juillet 2019 relative à la création de France Services correspond à une refonte complète du réseau existant des maisons de service au public (MSAP). En effet, une charte d'engagement nationale développe les conditions de labellisation France services et 30 critères d'amélioration de la qualité de service doivent être respectés pour obtenir le label. L'année 2020 marque la première année de labellisation de structures France Services.

La circulaire du 1^{er} juillet 2019 a par ailleurs acté le principe d'un financement forfaitaire de 30 000 € par structure labellisée France Service (ainsi que pour les MSAP jusqu'en 2021), au titre du soutien en fonctionnement, réparti paritairement entre le FNADT (crédits généraux de l'État attachés au programme 112) et le fonds national France Services (FNFS). Ce dernier est alimenté par voie de fonds de concours par les opérateurs nationaux partenaires à la politique d'accessibilité (Pôle emploi, CNAF, CNAMTS, MSA, CNAV) et, après transferts de crédits sur le programme 112, par crédits généraux pour les ministères partenaires (ministères de l'Intérieur et de l'Économie, des Finances et de la Relance). À ce titre, le schéma de financement arrêté pour déterminer les participations des différentes parties en 2020 a été acté par avenant à l'accord-cadre France Services signé en 2019. Celui-ci a permis d'apporter les financements pour cette année. 992 structures portées par des collectivités ou des associations ont ainsi été financées par le FNADT et le FNFS, en plus des 504 structures installées dans un bureau de poste. Le financement apporté par l'État s'est élevé à 14,84 M€ en AE et CP. Le FIO est venu en complément pour un montant de 14,84 M€ en AE et CP. Ces montants sont retracés dans l'exécution du programme 112 et comportent une partie des reports obtenus au titre des crédits non consommés en 2019. Par ailleurs, la contribution de l'État au profit des MSAP et France Services installées dans un bureau de poste est assurée par un abattement fiscal dont le coût n'est pas impacté sur le programme 112.

Par ailleurs, suite à la crise sanitaire, une aide exceptionnelle de 0,16M€ en AE et en CP a été accordée à l'Union nationale des PIMMS (points d'information médiation multi-services). Les PIMMS sont des lieux de proximité au sein desquels les agents médiateurs, professionnels du lien social, facilitent l'accès des personnes aux services nécessaires à la vie quotidienne. Fruits d'une volonté partagée entre l'État, les collectivités et les entreprises partenaires, 68 PIMMS ont vu le jour dont 40 sont labellisés France Services.

L'amélioration de l'accessibilité des services au public se concrétise également dans tous les départements par l'élaboration de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, pilotés conjointement par les préfets et les présidents de conseils départementaux. En 2020, 0,2 M€ en CP ont été consommés.

Enfin, le financement du développement des services à la population s'est poursuivi en 2020 conformément aux engagements d'ores et déjà passés pour 0,02 M€ en CP uniquement. Ces crédits ont principalement concerné la couverture des restes à payer relatifs aux 300 maisons de santé pluridisciplinaires du plan national 2010-2013.

Fabriques de territoire (7,9 M€ en AE et 7,8 M€ en CP)

Le Gouvernement a lancé en 2019 le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » avec pour ambition d'accélérer le développement des tiers-lieux partout sur le territoire. Dans ce cadre, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « fabriques de territoires » a été lancé en juillet 2019, visant à identifier 300 fabriques de territoire d'ici 2022, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 150 dans les territoires ruraux. L'État apportera un soutien pouvant aller jusqu'à 150 K€ sur trois ans pour permettre à ces structures de conforter leur équilibre économique.

Les « fabriques de territoires » sont des tiers-lieux structurants capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lequel ils s'inscrivent. Leur présence doit faciliter l'émergence d'autres tiers-lieux de moindre envergure sur le territoire concerné, notamment dans les villes moyennes et les territoires ruraux, moins pourvus en tiers-lieux que les métropoles. Une « fabriques de territoires » se distingue donc des autres tiers-lieux par une caractéristique additionnelle : c'est un « lieu-ressource » fournissant des services qui requièrent une envergure ou un niveau de spécialisation dont les tiers-lieux alentours ne disposent pas (machines spécialisées et/ou coûteuses, partenariats avec des entreprises ou des groupements professionnels, etc.). 7,9 M€ en AE et 7,8 M€ en CP ont été mobilisés sur le programme 112, permettant un soutien à hauteur de 50 K€ aux 158 fabriques labellisées en 2020.

Engagements gouvernementaux sur la section générale du FNADT (4,2 M€ en AE et 7,7 M€ en CP)

Par ailleurs, le programme 112 a assuré le financement de divers engagements gouvernementaux sur la section générale du FNADT au bénéfice de territoires défavorisés, en reconversion ou à enjeux particuliers (4,2 M€ en AE et 7,7 M€ en CP). Ces crédits ont permis le soutien d'opérations d'intérêt local et ont autorisé le lancement ou la poursuite d'actions particulièrement soutenues en raison de leur effet bénéfique sur le tissu territorial ou du fait de la solidarité nationale. Parmi les actions financées en 2020 peuvent être cités la signature d'une convention de partenariat entre le MCTRCT et la fondation du patrimoine (1,3 M€ en AE et en CP), dans le cadre d'un appui apporté aux collectivités rurales dans leurs projets de réhabilitation de leur patrimoine, ainsi que le soutien apporté à des projets dans le cadre du contrat triennal de Strasbourg (0,4M€ en AE) et en région Centre-Val de Loire (0,45M€ en AE). Plusieurs paiements ont également concerné la couverture d'engagements antérieurs dont 0,5 M€ pour la subvention à Atout France, 0,27 M€ pour l'acquisition d'un local pour « Les restos du cœur » à Bastia et 0,24 M€ au titre de la réhabilitation du site du port du canal de Venarey-Les Laumes (21).

Une partie des crédits exécutés au titre de la section générale ont été mobilisés en faveur du dispositif « Campagnes d'été » (1,25 M€ en AE et 1,24 M€ en CP), pour les actions suivantes :

- 0,75 M€ en AE et 0,74 M€ en CP pour le financement de 170 actions conduites en région au titre des « Vacances apprenantes » (accueil de loisir, activités culturelles, etc.) ;
- 0,5 M€ en AE et en CP pour un soutien apporté à six associations dans le cadre du dispositif « Campus ruraux ». Les campus ruraux sont des espaces de coopération et d'appui à la conduite de projets portés par des jeunes en milieu rural.

De plus, 0,75 M€ en AE et 0,66 M€ en CP ont été consacrés à l'auto-développement des zones de montagne (soutien associatif particulièrement).

Les actions économiques liées à l'attractivité économique et à la compétitivité des territoires ont mobilisé 0,05 M€ en AE et 1,04 M€ en CP. Les engagements portent sur un projet mené en région Hauts-de-France en lien avec la chambre régionale d'agriculture. Les crédits de paiement ont permis de financer les engagements pris au titre du contrat d'intérêt national (CIN) « Porte sud du Grand Paris », situé dans l'Essonne (0,6 M€ en CP), et qui porte sur l'amélioration de l'offre en transport, du développement économique et de l'attractivité résidentielle. Ils ont également concerné la couverture d'engagements antérieurs relatifs à la mise en valeur touristique de l'arsenal maritime de Rochefort (0,15 M€ en CP), à la construction d'un bâtiment blanc sur la zone d'activités Actival à Bogny-sur-Meuse dans le cadre du contrat de développement économique des Ardennes (0,1 M€ en CP) ou à l'appui à l'ingénierie de projet en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du dispositif « territoires d'industrie » (0,04 M€ en CP).

Programmes d'accompagnement des territoires confrontés à la fermeture d'installations militaires (2,8 M€ en AE et 2,5 M€ en CP)

Les actions relatives aux programmes d'accompagnement des territoires confrontés à la fermeture d'installations militaires ont autorisé une consommation de 2,8 M€ en AE et 2,5 M€ en CP. Ce programme recouvre les contrats de redynamisation des sites de défense (CRSD) et les plans locaux de redynamisation (PLR) à la suite des deux lois successives de programmation militaire qui organisent l'adaptation de la présence des forces armées sur le territoire. Les CRSD correspondent à des sites concernés par une perte importante d'emplois (perte nette de plus de 200 emplois directs) et qui connaissent une grande fragilité économique et démographique. Pour leur part, les PLR s'adressent à l'ensemble d'un département où un impact significatif (perte nette d'au moins 50 emplois directs). En 2020, plusieurs CRSD et PLR ont bénéficié de crédits tels que : le CRSD de Varennes-sur-Allier (1,18 M€ en AE et

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

0,3 M€ en CP), le CRSD de Châteaudun (0,21 M€ en CP uniquement), le CRSD de Drachenbronn (0,4 M€ en CP), le CRSD de Dijon-Longvic (0,38 M€ en AE uniquement), le CRSD de Luxeuil-les-Bains (0,23 M€ en AE et 0,18 M€ en CP), le CRSD de Châlons-en-Champagne (0,4 M€ en AE et 0,24 M€ en CP), le CRSD de Creil (0,57 M€ en AE uniquement), le CRSD de Caen (0,28 M€ en CP uniquement). Au 31 décembre 2020, sept sites restent ouverts à des nouveaux financements.

Revitalisation des centres-bourgs (0,3 M€ en CP)

Le programme de revitalisation des centres-bourgs, lancé en 2014, s'est réalisé à hauteur de 0,3 M€ en CP uniquement (les engagements initiaux relevant des exercices 2014 et 2015). Ces opérations ont bénéficié à 42 projets de revitalisation de centres-bourgs dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt 2014 « AMI centres-bourgs ». Ces projets visent à limiter l'étalement urbain, à redynamiser l'offre de commerces, à créer des équipements et des services adaptés aux besoins des habitants, à relancer les activités, ou encore à rénover ou réaliser des logements dans des communes rurales de moins de 10 000 habitants. Les crédits du programme 112 s'adressent au financement de l'ingénierie du projet de revitalisation, en complément d'autres ressources publiques.

ACTION**13 – Soutien aux Opérateurs**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
13 – Soutien aux Opérateurs		56 486 483	56 486 483		56 486 483	56 486 483
		71 398 161	71 398 161		73 443 770	73 443 770

Commentaires techniques relatifs à la réalisation

Afin de retracer la consommation réelle de l'action 13, il convient de préciser que les consommations en AE indiquées dans le tableau en début de rubrique doivent faire l'objet de plusieurs retraitements.

Tout d'abord, il convient d'ajouter les clôtures d'engagement juridiques sur des années antérieures à 2020 qui n'ont pas fait l'objet d'une opération autorisée de recyclage. Ces clôtures ont conduit à un ajustement à la baisse du montant des engagements, en générant une écriture négative dans Chorus. Ainsi, un complément de 1 909 729 € en AE doit être ajouté à la consommation présentée pour déterminer la consommation effective 2020.

Ensuite, il convient de corriger les différentes erreurs d'imputation. En effet, 4 907 486 € en AE et 4 937 486 € en CP ont été imputés à tort sur d'autres actions et relèvent l'action 13 (principalement la subvention pour charges de service public de Business France). Ces montants doivent donc être ajoutés à la consommation affichée afin d'obtenir la consommation effective.

En conséquence des ajustements précisés ci-dessus, la consommation réellement imputable à l'action 13 s'élève à 78 215 376 € en AE et 78 381 256 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	56 486 483	49 122 316	56 486 483	50 795 417
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-1 224 047		449 054
Subventions pour charges de service public	56 486 483	50 346 363	56 486 483	50 346 363
Titre 6 : Dépenses d'intervention		22 275 844		22 648 353
Transferts aux entreprises		1 004		54 155
Transferts aux collectivités territoriales		75 218		100 769
Transferts aux autres collectivités		22 199 622		22 493 429
Total	56 486 483	71 398 161	56 486 483	73 443 770

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Commentaires techniques relatifs à la consommation

Les crédits affichés s'élèvent à 49 122 316 € en AE et 50 795 417 € en CP.

Ces montants intègrent des retraits d'engagements réalisés en 2020 sur les années antérieures et n'ayant pas fait l'objet d'un recyclage pour un montant de 1 889 061 € en AE (à ajouter). Ensuite, il convient de corriger les différentes erreurs d'imputation. En effet, 4 719 986 € en AE et en CP ont été imputés à tort sur d'autres actions et relèvent l'action 13 (principalement la subvention pour charges de service public de Business France). Ces montants doivent donc être ajoutés à la consommation affichée afin d'obtenir la consommation effective. La consommation réelle des crédits de fonctionnement de l'action 13 est donc de 55 731 363 € en AE et 55 515 403 € en CP.

Commentaires relatifs aux dépenses

Subvention pour charges de service public à l'ANCT (50,34 M€ en AE et CP)

En 2020, la subvention pour charges de service public versée par la DGCL à l'ANCT s'est élevée à 50,34 M€ en AE et CP. Cette subvention a été versée en trois fois. L'ANCT est l'un des deux opérateurs rattachés au programme 112. Le montant alloué est inférieur de 1,3 M€ aux prévisions LFI, ce qui s'explique par la reprise de certains crédits intégrés à la SCSP dont l'exécution a été effectuée directement au niveau de la DGCL (subventionnement des organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement du territoire et marchés d'animation) ou au niveau des services déconcentrés (dans le cadre de l'animation territoriale des programmes européens).

Les éléments relatifs à la gestion 2020 de l'ANCT sont précisés plus en détail dans la partie Opérateur du RAP.

Subvention pour charges de service public à Business France (4,72 M€ en AE et CP)

En 2020, la subvention pour charges de service public versée par la DGCL à Business France s'est élevée à 4,72 M€ en AE et CP. Cette subvention a été versée en une fois. Business France est l'un des deux opérateurs rattachés au programme 112. Sa tutelle est exercée à la fois par le ministère de la Cohésion des territoires et par les ministères en charge de l'Économie et des Affaires étrangères. Business France reçoit à ce titre une autre subvention versée à partir du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme ». Les éléments relatifs à la gestion 2020 de Business France sont précisés plus en détail dans la partie Opérateur du RAP du programme 134.

Études et évaluations (0,61 M€ en AE et 0,4 M€ en CP)

Les études et évaluations menées en 2020 sur les crédits du programme 112 se sont élevées à 0,6 M€ en AE et 0,4 M€ en CP en crédits de titre 3. Ces projets ont principalement été réalisés par les SGAR, à partir notamment des crédits déconcentrés du programme (0,61 M€ en AE et 0,26 M€ en CP). Ces crédits ont en majorité permis le financement des évaluations stratégiques environnementales de la génération 2021-2027 des CPER et CPIER.

0,12 M€ en CP ont été exécutés dans le cadre du solde d'engagements relatifs à d'anciennes études du CGET.

Dépenses d'assistance technique des programmes de coopération territoriale européenne (0,06 M€ en AE et CP)

0,06M€ en AE et 0,01M€ en CP de titre 3 ont été consommés au niveau des services déconcentrés pour la mise en œuvre des programmes d'assistance technique européenne.

0,05M€ en CP ont par ailleurs été exécutés dans le cadre du solde d'engagements relatifs aux actions d'appui aux autorités de gestion des programmes opérationnels en France conduites par le CGET.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Commentaires techniques relatifs à la consommation

Les crédits affichés s'élèvent à 22 275 844 € en AE et 22 648 353 € en CP. Ces montants intègrent des retraits d'engagements réalisés en 2020 sur les années antérieures pour un montant de 20 669 € en AE (à ajouter). À cela doivent être également ajoutés 187 500 € en AE et 217 500 € en CP afin de corriger les différentes erreurs d'imputation entre les actions. La consommation réelle des crédits d'intervention de l'action 13 est donc de 22 484 013 € en AE et 22 865 853 € en CP.

Commentaires relatifs aux dépenses

Transferts en gestion à l'ANCT (20,58 M€ en AE=CP)

Plusieurs transferts à destination de l'ANCT sont intervenus en cours de gestion, correspondant aux financements de dispositifs n'ayant pas pu faire l'objet d'une intégration à la SCSP de l'Agence :

- les reports de crédits de la gestion 2019 relatifs aux fonds de concours européens et du programme Synergie : 4 579 122 € en AE et CP ;
- le financement d'actions menées par l'ANCT au titre des programmes France Services et Territoires d'industrie : 1 M€ en AE et CP ;
- le versement des crédits relatifs à la mise en œuvre des mesures du dispositif « Pass numérique » (15 M€ en AE et CP transférés sur le programme 112 par le décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020).

Subventions FNADT aux organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement du territoire (1,81 M€ en AE et CP)

Les partenaires nationaux œuvrant en faveur de l'aménagement du territoire (accessibilité des services au public, politique de la montagne, gestion durable et solidaire des territoires, lien entre le rural et l'urbain, appui à l'ingénierie territoriale, etc.), se sont vus octroyer un financement de 1,76 M€ en AE et CP. Ces crédits ont permis de financer plusieurs associations qui contribuent étroitement aux politiques mises en œuvre par la DGCL dont la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE), Familles rurales, l'Association française des pôles de compétitivité ou la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU).

Une association a également bénéficié d'une subvention de 50 K€ en AE et en CP dans le cadre du dispositif « Campagne d'été » pour resserrer le maillage social autour de la mise à l'emploi des jeunes en milieu rural par le sport.

Études (0,03 M€ en AE et 0,09 M€ en CP)

31 K€ en AE et 89 K€ en CP de crédits de titre 6 ont été exécutés pour le financement d'études territoriales réalisés par les SGAR dans le cadre des volets territoriaux des CPER.

Dépenses d'assistance technique des programmes de coopération territoriale européenne (0,07 M€ en AE et 0,38 M€ en CP)

66 K€ en AE et en CP de titre 6 ont été consommés au niveau des services déconcentrés pour la mise en œuvre des programmes d'assistance technique européenne.

323 K€ en CP ont par ailleurs été exécutés dans le cadre du solde d'engagements relatifs aux actions d'appui aux autorités de gestion des programmes opérationnels en France conduites par le CGET.

ACTION

14 – Prime d'aménagement du territoire, contrats de ruralité et pacte Etat-métropoles

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Prime d'aménagement du territoire, contrats de ruralité et pacte Etat-métropoles		3 000 000 -4 737 185	3 000 000 -4 737 185		43 925 508 32 535 492	43 925 508 32 535 492

Commentaires techniques relatifs à la réalisation

Afin de retracer la consommation réelle de l'action 14, il convient de préciser que les consommations en AE indiquées dans le tableau en début de rubrique doivent faire l'objet de plusieurs retraitements.

Tout d'abord, il convient d'ajouter les clôtures d'engagement juridiques sur des années antérieures à 2020 qui n'ont pas fait l'objet d'une opération autorisée de recyclage. Ces clôtures ont conduit à un ajustement à la baisse du montant des engagements, en générant une écriture négative dans Chorus. Ainsi, un complément de 4 744 385 € en AE doit être ajouté à la consommation présentée pour déterminer la consommation effective 2020.

En conséquence des ajustements précisés ci-dessus, la consommation réellement imputable à l'action 14 s'élève à 7 200 € en AE et 32 535 492 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		7 200		14 854
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		7 200		14 854
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 000 000	-4 744 385	43 925 508	32 520 638
Transferts aux entreprises	3 000 000	-1 978 398	15 065 304	9 340 234
Transferts aux collectivités territoriales		-2 765 987	28 860 204	22 941 424

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités				238 980
Total	3 000 000	-4 737 185	43 925 508	32 535 492

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Commentaires relatifs aux dépenses**

Expertises en faveur de la prime d'aménagement du territoire (7 200 € en AE et 14 854 € CP)

Dans le cadre du processus de sélection des entreprises lauréates d'une prime d'aménagement du territoire, la commission interministérielle d'aide à la localisation des activités (CIALA) rend, préalablement à la décision d'attribution prise par le ministre en charge de l'aménagement du territoire, un avis sur l'éligibilité des projets au regard des textes en vigueur, ainsi que sur l'opportunité de l'attribution et de la modulation de l'aide. Elle s'appuie également sur des analyses économiques et financières approfondies de la situation des entreprises et des projets présentés, réalisées par des cabinets de conseil. Ces analyses ont mobilisé en 2020 un montant de 7 200 € en AE et 14 854 € CP, notamment pour une nouvelle analyse qui n'a pas donné suite à attribution d'une subvention compte tenu de la fin du dispositif.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Commentaires techniques relatifs à la consommation**

Les crédits affichés s'élèvent à -4 744 385 € en AE et 32 520 638 € en CP. Ces montants intègrent des retraits d'engagements réalisés en 2020 sur les années antérieures pour un montant de 4 744 385 € en AE (à ajouter). La consommation réelle des crédits d'intervention de l'action 14 est donc de 32 520 638 € en CP.

Commentaires relatifs aux dépenses

Prime d'aménagement du territoire (9,34 M€ en CP)

Le dispositif de la prime d'aménagement du territoire est soumis au cadre réglementaire du décret n°2014-1056 du 16 septembre 2014. La LFI prévoyait un engagement de 3 M€ en 2020 pour le soutien à de nouveaux projets. Compte tenu de l'achèvement du dispositif de la PAT au 31 décembre 2020, le choix a été fait de ne pas octroyer de nouvelle subvention et de redéployer ces crédits sur d'autres dispositifs en faveur du soutien économique (Territoires d'industrie).

S'agissant des décaissements sur les engagements de l'année ou antérieurs, la consommation dépend en grande partie des comportements des entreprises primées quant à la sollicitation des versements de la subvention et de l'évolution du cadre juridique d'attribution. En 2020, 9,34 M€ ont été versés au bénéfice de 55 dossiers ouverts, dont 30 paiements ont conduit à un solde final des programmes primés. Sur ces derniers programmes, 1 995 emplois étaient prévus lors de la signature des conventions entre 2013 et 2018 pour 1 705 emplois effectivement réalisés à fin 2020 (soit un écart de 290 emplois, soit une réalisation de 85 % des objectifs initialement prévus). Le paiement moyen a été de 0,17 M€. Les entreprises sollicitent de manière moins fréquente le versement intermédiaire prévu par le régime juridique d'aide.

Par ailleurs, le versement initial plafonné à 40 % du montant de la PAT attribuée est conditionné aux premiers investissements engagés. C'est ainsi, qu'en 2020, 1,38 M€ ont été versés sur les primes attribuées entre 2018 et 2019.

Contrats de ruralité (21,57 M€ en CP)

Les actions réalisées dans les contrats de ruralité ont pour objectif de soutenir l'attractivité économique et la compétitivité de ces territoires ruraux d'une part, et de soutenir le développement solidaire et équilibré des territoires d'autre part. En 2020, seuls des crédits de paiements permettant de solder une partie des engagements pris en 2017 ont été exécutés sur le programme 112. Les nouveaux engagements ont été pris sur le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements ».

Le premier objectif peut être classé autour de trois axes :

- les interventions économiques (2,68 M€ en CP), il s'agit principalement d'actions structurantes afin de créer ou rénover des équipements nécessaires au développement économique du territoire. À ce titre, des opérations telles que le développement du tourisme à Azincourt (62), l'aménagement du port de Cercy-la-Tour (58) ou le développement de la zone artisanale de la Boitardière à Amboise (37) sont notables ;
- le soutien à la mobilité (0,74 M€ en CP), les actions soutenues sont variées : financement d'études, création de structures permettant le développement des nouvelles mobilités (aire de co-voiturage, voies vertes, voies piétonnes), l'achat d'équipements (mini-bus, équipement personnes à mobilité réduite, expérimentation de navette), l'aménagement de sécurité pour des voies de circulation, l'aménagement de pôles multimodaux ;
- le soutien à l'ingénierie (0,06 M€ en CP) concerne principalement l'appui à l'élaboration de projets de territoire et à l'animation de projets.

Le second objectif peut être organisé autour de cinq axes :

- la revitalisation des centres-bourgs (5,71 M€ en CP) : des actions de requalification, de mise en valeur, d'aménagement, de rénovation ou de reconversion des centres-bourgs ont été poursuivies, tels les réaménagements du centre-bourg de Falaise (57) ou du cœur du village d'Aramits (64) ;
- le développement des services au public (6,86 M€ en CP) : les actions financées concernant la rénovation ou la création d'infrastructures sportives (stade de proximité, piscines, terrains de rugby), de santé (maison de santé pluridisciplinaires ou pharmacies) ou encore culturelles (médiathèques, écoles de musique). Parmi les projets ayant fait l'objet de mandatements en 2019 peuvent être cités la construction d'un groupe scolaire à Flancourt-Crescy-en-Roumois (27) ou de la maison de santé pluridisciplinaire à Audun-le-Roman (54) ;
- les usages du numérique (0,48 M€ en CP) : les mandatements effectués sur cet axe ont notamment porté sur la création d'un Fab Lab itinérant au sein du territoire de la communauté intercommunale du nord de La Réunion ;
- la transition écologique et énergétique (1,48 M€ en CP) : ont été poursuivies des actions en faveur de la modernisation des grands équipements d'assainissement ou de traitement des déchets, de production d'énergie ou de réhabilitation de locaux ou logements (travaux d'efficacité énergétique), ainsi que des plans de réduction des déchets ou de gestion de l'eau. Peuvent être cités pour exemple le projet de réhabilitation de la déchetterie de Lusignan (86) ou d'une salle de sport à Crevin (35) ;
- la cohésion sociale (3,56 M€ en CP) : il s'agit du financement de projets relatifs à la construction de centres socio-culturels, de médiathèque, de logements sociaux, d'espaces associatifs et sportifs, d'épicerie sociale. Peuvent être mentionnés à titre d'illustration les projets de création d'une école de musique à Saint-Pol-du-Ternois (62), d'une salle multi-activités à Contrisson (55) ou encore de création d'une maison des associations sportives à Pougues-les-Eaux (58).

Pacte État-métropoles (1,61 M€ en CP)

Le Pacte État-métropoles a été signé le 6 juillet 2016 et a une triple ambition :

- développer une collaboration et une relation de confiance entre l'État et les métropoles ;
- reconnaître les forces et atouts des métropoles qui jouent un rôle majeur dans le développement de l'ensemble du territoire national et identifier leurs besoins et enjeux spécifiques, qui appellent des réponses adaptées ;
- affirmer la volonté de l'État de favoriser les coopérations entre les territoires dans une logique d'alliance et de renforcement mutuel.

Tout comme pour les contrats de ruralité, seuls des crédits de paiement ont été exécutés sur le programme 112 afin de solder les engagements pris en 2017. Les paiements réalisés ont permis de financer notamment les opérations suivantes : déploiement d'un réseau Wifi multiservices en mobilité sur les lignes de tramway de Nice, développement

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

d'outils logistiques et portuaires de pointe pour le grand port maritime de Marseille, déploiement de la plateforme de données territoriales orientées big data (métropole de Lyon).

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)			51 686 483	51 686 483	71 175 485	70 937 985
Subventions pour charges de service public			51 686 483	51 686 483	50 346 363	50 346 363
Transferts					20 829 122	20 591 622
Atout-France (P185)	500 000					500 000
Transferts	500 000					500 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	400 000	400 000			688 463	365 000
Transferts	400 000	400 000			688 463	365 000
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)		23 908			20 000	6 000
Transferts		23 908			20 000	6 000
ONF - Office national des forêts (P149)	210 254	286 422			97 157	115 053
Subventions pour charges de service public					89 351	36 585
Transferts	210 254	245 862			7 806	78 468
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	800 000	746 517			1 000 000	607 077
Transferts	800 000	746 517			1 000 000	607 077
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	30 000	32 609			10 000	20 193
Transferts	30 000	32 609			10 000	20 193
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)						12 511
Transferts						12 511
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	75 203	11 326				24 280
Subventions pour charges de service public	75 203	11 326				24 280
Parcs nationaux (P113)	123 344	193 037			399 832	287 323
Transferts	123 344	193 037			399 832	287 323
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	4 000	4 000			4 000	4 000
Transferts	4 000	4 000			4 000	4 000
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	375 370	175 264			150 636	72 087
Transferts	375 370	175 264			150 636	72 087
Business France (P134)	5 227 956	5 227 956	4 800 000	4 800 000	4 720 055	4 720 055
Subventions pour charges de service public	5 227 956	5 227 956	4 800 000	4 800 000	4 720 055	4 720 055
Universités et assimilés (P150)	651 229	1 458 085			1 629 420	1 506 718
Transferts	651 229	1 458 085			1 629 420	1 506 718
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	1 349 225	50 846			66 755	20 027
Transferts	1 349 225	50 846			66 755	20 027
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	60 000	20 000				20 000
Transferts	60 000	20 000				20 000

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)		41 124				20 802
Transferts		41 124				20 802
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	140 000	118 045			70 000	98 000
Transferts	140 000	118 045			70 000	98 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	155 495	170 994			439 036	354 291
Subventions pour charges de service public	164 277	6 277			155 680	155 680
Transferts	-8 782	164 717			283 356	198 611
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)					1 020 646	816 517
Transferts					1 020 646	816 517
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	100 000				347 934	205 000
Transferts	100 000				347 934	205 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	346 337	104 513			1 453 499	561 011
Transferts	346 337	104 513			1 453 499	561 011
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)					-522	
Transferts					-522	
Groupe Mines Télécom (P192)		475 000			240 804	154 106
Transferts		475 000			240 804	154 106
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	69 571	166 762			114 581	119 006
Transferts	69 571	166 762			114 581	119 006
ARS - Agences régionales de santé (P124)		40 896			-7 840	31 264
Transferts		40 896			-7 840	31 264
Ecoles nationales des sports (P219)	3 480				2 335	5 815
Transferts	3 480				2 335	5 815
VNF - Voies navigables de France (P203)	33 000	12 214			413 404	17 038
Transferts	33 000	12 214			413 404	17 038
Total	10 654 463	9 759 518	56 486 483	56 486 483	84 055 680	81 601 158
Total des subventions pour charges de service public	5 467 436	5 286 119	56 486 483	56 486 483	55 311 449	55 282 963
Total des transferts	5 187 027	4 473 399			28 744 231	26 318 196

Le programme 112 subventionne les opérateurs listés ci-dessus pour des prestations données, par le biais de transferts budgétaires permettant le financement d'actions précises et définies. A ce titre, aucune prévision ne peut être ainsi réalisée en loi de finances puisque ces transferts sont dépendants des programmations réalisées en cours d'année. En 2020, cela a notamment été le cas du financement du déploiement des micro-folies (EPPGHV) ou encore des études relatives à l'aménagement du territoire auprès de laboratoires d'universités. Ces dépenses ont pour caractéristique d'être ponctuelles. A l'inverse, parmi les crédits mentionnés ci-dessus, seules les dotations à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et à Business France correspondent à une subvention pour charges de service public dont le programme assure un suivi spécifique des crédits.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires	0 0 0	0 327 297	0 4 4	0 0 0	0 0 0	0 0 0	
Total	0 0 0	0 327 297	0 4 4	0 0 0	0 0 0	0 0 0	

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	327	297

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	0	0

Au 31 décembre 2020, l'exécution du plafond d'autorisation d'emplois en moyenne annualisée s'élève à 296,66 ETPT, soit une consommation de 90,72 %.

Dans le contexte de la préfiguration de l'Agence et de sa mise en place au 1er janvier 2020, l'établissement a supporté un nombre significatif de vacances de poste à cette date. Dès le début d'année, l'établissement a engagé une politique volontaire d'emploi, qui s'est traduite par un nombre de recrutements conséquent permettant de résorber en grande partie les vacances de postes en fin d'année.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires	4 756 000	0
Total	4 756 000	0

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

ANCT - AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Mise en place le 1^{er} janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a pour objectifs de renforcer la cohésion sociale et de réduire les inégalités territoriales en apportant des réponses adaptées aux projets des collectivités territoriales. Son action cible prioritairement les territoires les plus fragiles.

Malgré une année 2020 marquée par la crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques, l'Agence a pu installer ses instances nationales et locales, élaborer et signer des conventions de partenariat avec les cinq opérateurs identifiés par l'article L. 1233-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et définir sa feuille de route pour les années à venir. En outre, tout en poursuivant le pilotage des programmes nationaux d'appui, elle a lancé un nouveau programme pour redynamiser les petites villes, s'est dotée d'un marché d'ingénierie pour répondre aux besoins des territoires, et a engagé les travaux d'élaboration d'un contrat d'objectifs et de performance (COP).

La gouvernance de l'Agence est installée tant au niveau national que local

La gouvernance nationale de l'Agence (conseil d'administration, comité national de coordination) est installée et opérationnelle. Ainsi, six conseils d'administration se sont tenus en 2020.

Au niveau local, la majorité des délégués territoriaux (DT) de l'Agence a désigné un ou deux adjoints et a pu installer des comités locaux de cohésion territoriale, conformément à l'article L. 1232-2 du CGCT. Pour préciser les modalités d'intervention de l'Agence, une circulaire et un vade-mecum ont été adressés à l'ensemble des DT et DT adjoints en 2020.

Les conventions de partenariat avec les cinq opérateurs identifiés par la loi ont été signées

L'article L. 1233-3 du CGCT, issu de la loi de création de l'ANCT, prévoit la conclusion de conventions de partenariat avec cinq opérateurs : l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et la Caisse des dépôts et consignations. L'article R. 1233-4 du CGCT précise le contenu de ces conventions, qui doivent notamment définir les moyens humains et financiers mobilisables pour mettre en œuvre les actions de l'ANCT.

La feuille de route stratégique a été définie et débattue en conseil d'administration

Outre l'affirmation des trois formes d'intervention principales de l'ANCT (programmes nationaux d'appui, pactes de cohésion territoriale et accompagnement sur mesure), la feuille de route, présentée lors du conseil d'administration du 17 juin 2020, définit trois domaines prioritaires d'action : politique de la ville, territoires et ruralités, et numérique.

Par ailleurs, la feuille de route affirme la volonté de l'Agence d'agir pour la résilience des territoires avec principalement deux modalités :

- revisiter les programmes nationaux d'appui pour intégrer les enjeux liés à France relance et à la transition écologique ;
- accélérer l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration et la conclusion des contrats de relance et de transition écologique.

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | OPÉRATEURS

Enfin, l'Agence ambitionne de concrétiser la promesse d'un « État plateforme » en adoptant un mode de fonctionnement décloisonné en interne, comme avec l'ensemble des parties prenantes (ministères, partenaires, collectivités, etc.).

L'agence poursuit le pilotage des programmes nationaux territorialisés et lance un nouveau programme : Petites villes de demain.

Outre la mise en œuvre des programmes d'appui décidés avant sa création (Action Cœur de ville, Territoires d'industrie, Nouveaux lieux, nouveaux liens, Cités éducatives, plan France THD, projets de revitalisation commerciale et artisanale, etc.) l'Agence a lancé en 2020 le programme « Petites villes de demain ». Doté d'une enveloppe globale de 3 Md€ et mobilisant plusieurs partenaires comme la Banque des territoires, l'ADEME ou le CEREMA, ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours. Il s'agit d'accompagner plus d'un millier de collectivités de moins de 20 000 habitants dans la mise en œuvre de leurs projets de territoires.

L'Agence s'est dotée d'un marché d'ingénierie pour répondre aux besoins des territoires

Afin de démultiplier ses capacités d'action, l'Agence a décidé de se doter d'un marché d'ingénierie. Décomposé en 36 lots couvrant le territoire métropolitain ainsi que les outre-mer, l'accord-cadre attribué en 2020 a pour objet de mobiliser les prestataires retenus pour accompagner les collectivités territoriales dans la définition, le montage et la mise en œuvre de leurs projets. Complémentaire de l'offre d'ingénierie locale existante et celle des opérateurs identifiés par la loi (ANRU, ANAH, ADEME, CEREMA et CDC), le marché permet de mobiliser une expertise supplémentaire nécessaire à la mise œuvre des projets locaux.

Depuis sa création, l'Agence a été saisie de 141 projets de collectivités, dont 77 projets de revitalisation commerciale ou artisanale. Au début de l'année 2021, 88 projets ont fait l'objet d'une décision d'accompagnement ou d'un conseil dans la conduite du projet. Le montant moyen de l'accompagnement est de 37 000 €.

Les travaux du contrat d'objectifs et de performance (COP) sont lancés

2020 a aussi été marquée par le lancement des travaux du COP. Ce document permettra d'assurer à l'Agence un réel cadrage stratégique et d'établir des outils de pilotage utiles pour l'opérateur et pour la tutelle.

Ce premier COP est particulier. Outre les conséquences de la crise sanitaire, il s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du plan de relance pour lequel l'ANCT aura un rôle essentiel tant par le déploiement des mesures de France relance que par l'accompagnement des collectivités territoriales pour qu'elles se saisissent de ces opportunités.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P134 – Développement des entreprises et régulations					1 175	1 175
Transferts					1 175	1 175
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire			51 686	51 686	71 175	70 938
Subventions pour charges de service public			51 686	51 686	50 346	50 346
Transferts					20 829	20 592
P147 – Politique de la ville					687	687
Transferts					687	687

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total			51 686	51 686	73 037	72 800

Le montant total de la SCSP versée en 2020 est de 50,346 M€, en baisse de 1,34 M€ par rapport au BI 2020. La baisse s'explique par l'exécution à la DGCL d'une partie des dépenses budgétées initialement à l'ANCT.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	28 235	25 263	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	51 686 51 686 6 556	56 903 50 346 6 556
Fonctionnement autre que les charges de personnel	27 162	29 406	Fiscalité affectée	4 756	
Intervention (le cas échéant)	694	2 681	Autres subventions	420	7 312
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	18 762 4 700	9 091 5 581	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	18 631 967	9 273 1 406
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	14 062	3 510	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	6 650 7 209	2 115 3 793
Total des charges	56 091	57 350	Total des produits	75 493	73 488
Résultat : bénéfice	19 402	16 137	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	75 493	73 488	Total : équilibre du CR	75 493	73 488

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	23 338	17 914
Investissements	19 639	9 419	Financement de l'actif par l'État		333
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	6 980	2 909
			Autres ressources	13 450	3 631
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	19 639	9 419	Total des ressources	43 768	24 787
Augmentation du fonds de roulement	24 129	15 368	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Commentaires techniques relatifs à la consommation (tableau compte de résultat)**Explications des écarts entre le tableau de financement et le compte financier**

L'exécution budgétaire 2020 a été marquée par plusieurs ajustements dus d'une part à l'impact de la crise sanitaire (report des dépenses d'investissement et d'intervention, et annulation de recettes) et d'autre part à des changements de périmètre en cours de gestion (transferts entre le programme 112 et l'ANCT, et nouvelles dépenses telles que le dispositif « Pass numériques »). Ainsi, trois budgets rectificatifs ont été adoptés en 2020.

Les crédits affichés s'élèvent à 67,2 M€ en AE et 55,7 M€ en CP. Sont comptabilisées dans cette catégorie les dépenses de personnel, de fonctionnement, d'intervention et d'investissement.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 74 % par rapport au budget initial.

Concernant les dépenses de personnel, 26,3 M€ ont été exécutés en 2020, soit un taux de réalisation de 94 % par rapport au budget initial. Le coût moyen des emplois de l'Agence s'établit à 87 K€.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles sont significativement inférieures à la prévision du budget initial en raison essentiellement de moindres dépenses sur la communication, le contexte de la crise sanitaire ayant fortement perturbé les événements sur les derniers mois de l'année.

Concernant les dépenses d'intervention, elles sont sensiblement inférieures, en AE comme en CP, aux prévisions du budget initial. La sous-consommation est essentiellement due aux programmes nationaux et notamment au programme inclusion numérique, qui représente près des deux tiers des dépenses prévisionnelles des programmes de l'Agence. Les dépenses relatives à l'appel à projet 2020 pour le Pass numérique, prévues pour un montant de 5,5 M€ en AE et 1,1 M€ en CP, ont été exécutées pour 1,4 M€ en AE et 1 M€ en CP. En effet, à la date du 31 décembre 2020, seules 6 conventions sur les 40 conventions pass numériques ont été conclues entre les collectivités territoriales et l'ANCT. La date limite de fin de l'appel à projets pour désigner les collectivités lauréates ayant été repoussée au mois d'octobre en raison de la crise sanitaire, les signatures de convention n'ont pas pu aboutir en 2020. Les 40 conventions ont été signées en février 2021.

S'agissant des dépenses d'investissement, le faible taux d'exécution s'explique par l'interruption des chantiers liés à l'activité immobilière de l'Agence pendant 3 mois et par le report à 2021 des projets informatiques liés à la création de l'Agence.

Enfin, concernant le montant des dépenses d'ingénierie réalisées (comptabilisées en fonctionnement et en intervention), il s'élève à 3,4 M€ en AE et 2,7 M€ en CP.

Commentaires techniques relatifs à la réalisation (autorisations budgétaires - tableau 2)**Les recettes enregistrent un taux de réalisation de 108 % par rapport au budget initial (+6 M€)**

Subvention pour charges de service public : le montant total de la SCSP versée en 2020 est de 50 346 M€. La baisse de la subvention par rapport au budget initial 2020 correspond à des dépenses budgétées initialement à l'ANCT mais exécutées sur le programme 112 pour 1,34 M€, dont 694 K€ de subventions aux associations dans le cadre d'un partenariat national.

Les ressources propres : le montant des recettes propres est de 8,3 M€ soit 52 % du montant inscrit au budget initial (15,5 M€). Ces recettes relèvent essentiellement des activités immobilières et comportent d'une part les recettes relatives à l'exploitation des actifs de l'ANCT et d'autre part les recettes de cession des actifs de l'ANCT. Les cessions interviennent après plusieurs années d'exploitation permettant de démontrer la viabilité des centres concernés.

Exploitation – activités commerciales : les recettes d'exploitation sont de 1, 842 M€, en phase avec le BR3 2020. Le montant prévu au BI 2020 tenait compte à tort de 2 M€ de refacturation des dépenses d'exploitation du centre commercial de Grigny, finalement traitées en comptes de tiers.

Les subventions d'investissement : l'ANCT, dans le cadre de ses activités d'investissements dans les centres commerciaux et artisanaux, bénéficie de subventions d'investissement provenant des collectivités territoriales. Ces subventions représentent en moyenne entre 40 et 50 % du montant de l'investissement. Le montant des dépenses d'investissement réalisées étant inférieur aux prévisions 2020, il en est de même pour les subventions d'investissement qui sont en retrait par rapport aux prévisions et s'élèvent à 2,9 M€.

Les fonds européens : la chaîne de certification des dépenses a été ralentie par la crise sanitaire et a généré un net retard sur les recettes 2020. L'essentiel des recettes de fonds européens encaissées en 2020 correspond aux fonds de concours des années antérieures reversées par la DGCL pour un montant de 1 779 K€. Un encaissement de 231 K€ seulement a été réalisé au titre des dépenses de l'année 2020. Le retard devrait être rattrapé en 2021 ce qui se traduit par des montants supérieurs inscrits au budget initial 2021.

Transferts de crédits : plusieurs transferts sont par ailleurs intervenus en cours de gestion :

- *Entre le programme 112 et l'ANCT* : la convention de transfert entre le programme 112 et l'ANCT porte sur le financement fléché d'actions relevant des programmes nationaux et dont le montant n'est pas inclus dans la subvention pour charges de service public. Les dépenses relatives au programme France Services, et les dépenses de formation de la politique de la Ville relèvent de ce périmètre. De plus, ont été transférés 2,8 M€ afin de solder la convention SYNERGIE avec l'ASP et 1,8 M€ de fonds de concours européens. En fin d'année, une convention de transfert a été établie avec la DGEFP afin de transférer à l'ANCT, à partir du programme supportant le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), les 15 M€ nécessaires au financement du Pass numérique ;
- *Entre la DGE et l'ANCT* : le montant de la convention de transfert de la DGE a été arrêté au montant exact des dépenses engagées avant le 1er janvier 2020 par les équipes de l'Agence du numérique intégrées à l'ANCT et dont l'exécution était transférée à l'ANCT, soit 1,175 M€.

Commentaires techniques relatifs à la réalisation (dépenses par destination)

La répartition des dépenses par destination fait ressortir le poids prépondérant des dépenses de personnel et de fonctionnement dans le budget de l'Agence. Ces deux postes budgétaires représentent 73 % du montant total des dépenses. Les dépenses d'investissement, essentiellement liées aux activités de l'ex-EPARECA, s'élèvent à 19,6 M€.

Le montant des crédits de personnel figurant au budget initial 2020 s'élevait à 28 235 001 €. Cette enveloppe de crédits de personnel a supporté une diminution d'un montant total de 750 000 € compte tenu des vacances de postes du premier semestre, et a donc été ramenée de 28 235 001 € à 27 485 001 €.

L'exécution de l'enveloppe des crédits de personnel au 31 décembre 2020 s'élève à 26 307 057 €.

Commentaires techniques relatifs à la réalisation (équilibre financier)

Le solde budgétaire constaté en 2020 est 27,9 M€ (1,9 M€ au budget initial 2020) en raison des moindres dépenses. La capacité d'autofinancement de l'établissement s'élève à 18,3 M€ et le niveau de trésorerie de fin d'année 2020 est de 28 M€.

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	28 235	28 235	26 307	26 307
Fonctionnement	26 691	27 162	21 653	17 147
Intervention	694	694	4 413	3 366
Investissement	20 639	19 639	15 048	8 876
Total des dépenses AE (A) CP (B)	76 259	75 730	67 421	55 696
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	74 641	58 619
Subvention pour charges de service public	51 686	50 346
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	7 400	0
Recettes propres	15 555	8 273
Recettes fléchées	3 000	25 028
Financements de l'État fléchés	0	20 662
Autres financements publics fléchés	3 000	4 366
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	77 641	83 647
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	1 911	27 951
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	28 235 26 307	26 691 21 653	27 162 17 147	694 4 413	694 3 366	20 639 15 048	19 639 8 876	76 259 67 421	75 730 55 696
Total	28 235 26 307	26 691 21 653	27 162 17 147	694 4 413	694 3 366	20 639 15 048	19 639 8 876	76 259 67 421	75 730 55 696

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	42
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	871

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Autres décaissements non budgétaires	0	2 568
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	3 481
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	1 911	28 384
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	1 911	28 384
Total des besoins	1 911	31 865

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	1 911	27 951
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	24
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	507
Autres encaissements non budgétaires	0	3 383
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 911	31 865
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	1 911	31 865

* Voté

Les transferts avec le programme 112 et la DGCL sont positionnées sur la lignes « Financements de l'État fléchés ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :		331	301
– sous plafond		327	297
– hors plafond		4	4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Pour 2020, l'agence disposait d'un plafond d'emplois de 332 ETPT réparti comme suit :

- 327 ETPT sous plafond
- 4 ETPT hors plafond

L'exécution du plafond autorisation d'emplois (PAE) en moyenne annualisée de l'ANCT s'élève à 300,68 ETPT réparti comme suit :

- 296,66 ETPT sous plafond
- 4,02 ETPT hors plafond

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Programme n° 112 | OPÉRATEURS

Au 31 décembre 2020, l'exécution du plafond d'autorisation d'emplois en moyenne annualisée s'élève à 296,66 ETPT, soit une consommation de 90,72 %. Outre l'impact de la crise sanitaire, cette sous-exécution du PAE législatif s'explique par le retard important que l'agence devait combler. En effet, au 1^{er} janvier 2020, l'ANCT comptait plus de 60 postes vacants.